

Les cahiers de Rié



L'école de la *Fradinière* à Saint-Hilaire-de-Riez en 1968

N° 3, décembre 1998
Histoire et Patrimoine



NATURE ET CULTURE
64, rue Clemenceau
85270 Saint-Hilaire-de-Riez

Prix : 7 €

EDITO

RECONSTRUIRE LE PASSE

Quelles images avons-nous en réserve pour représenter le pays de Rié dans les différents moments de son histoire ?

Quelle mémoire collective relie les habitants d'une même région et, qui plus est, d'un même village, d'une même ville ?

Quelles batailles, quelles révoltes, quelles victoires, quels espoirs ou quelles défaites ont réussi à tramer les liens qui se forment entre les Hilairois d'aujourd'hui ?

Des mythes se sont déplacés à travers le temps pour s'installer dans notre vie insensiblement et occuper tout notre espace. Ce sera, par exemple, le mythe de l'unité que l'Histoire de France nous a obligé à adopter à travers les luttes entre rois et seigneurs, entre catholiques et protestants, entre les représentants des différentes classes sociales et j'en passe. La violence a érigé une centralisation qui s'est légitimée elle-même. Des vainqueurs et des vaincus ! Tel est le résultat d'une bataille engagée depuis des siècles. Est-ce bien raisonnable de continuer à accepter ce regard plutôt destructeur d'avenir en commun ?

Et si nous avons à reconstruire ces images des luttes de notre passé, ce sera pour mieux arriver à comprendre les nouveaux mythes à imaginer, les nouveaux objectifs à inventer. Ils pourraient se fonder sur les valeurs de solidarité, sur les richesses reconnues des différents partenaires dans les communautés. Un art de vivre ensemble que se donneraient ceux qui sont d'ici et ceux qui viennent d'ailleurs, tout simplement parce qu'ici et ailleurs, cela représente la terre.

Alors faut-il être né sur le sol qui s'étend entre « *Les Mattes* », « *La Plage des Demoiselles* » et « *Pilhours* » pour avoir le droit d'en parler, pour se donner le bonheur de faire revivre ensemble à travers le cheminement des siècles passés le marais mystérieux et secret, les dunes fluctuantes, les plages changeantes et la forêt silencieuse ou bruisante dans le vent ? Quelle alchimie relationnelle peut conduire à s'accepter, gens d'ici et gens d'ailleurs ?

A travers le passé reconstitué, les regards croisés des uns et des autres se chargent d'avenir pour reconstruire l'Histoire.

Sophie FURON

HISTOIRE ET PATRIMOINE

Commission du

CLUB NATURE et CULTURE

44, rue de la Grande Vigne

85270 Saint-Hilaire-de-Riez

Tél. : 02 51 55 99 48

Fax : 02 51 60 28 29

Association loi 1901 fondée en 1985.

Déclarée le 20 décembre 1985 n° 3061.

Insertion au J.O. du 22 janvier 1986.

Membres du bureau :

Présidente : Sophie FURON

Vice-Présidents : Bernard TAILLÉ
Renée BRAUD

Trésoriers : Serge MOINE
Jean-Paul GASTÉ

Secrétaires : Gérard CHUSSEAU
Dany BAUD-RICHARD

Les articles publiés paraissent sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction, totale ou partielle, de notre brochure est strictement interdite sans l'accord de l'auteur et de l'association.

Cotisations :

Cotisation	Individuelle	Couple	Famille
Jeunes, chômeurs, etc.	20F	30F	35F
Habituelle	40F	60F	70F
De soutien	80F	120F	140F

Notre périodique : « Les Cahiers de Rié »

Directrice de la Publication : S. FURON

Assistant informatique : B. TAILLÉ

Mise en page : C. GENGOUX

Impression : « Club Nature et Culture »

Affiches publicitaires : Crédit Agricole

Rédition 7 €

SOMMAIRE

Page 1 : Edito - Sophie Furon

Page 2 : L'Association – Sommaire

Pages 3-4 : Les grains de sel de Sophie

RECHERCHE HISTORIQUE

Pages 5-17 : Les Seigneurs de Rié -
Colette Gengoux

Pages 18-19 : Du *goimont* au verre - Hé-
lène Boulineau, Colette Gengoux

Page 20 : Une Agence Matrimoniale
à Saint-Hilaire-de-Rié avant 1780 ! - Co-
lette Gengoux

Pages 21-22 : L'école de la Fradinière :
Recueil de souvenirs - Jacques Lageon

Pages 23-40 : Naissance de l'école de
hameau de la Fradinière - Apogée d'une
politique de diffusion de l'instruction pri-
maire à St-Hilaire - Bernard de Singly

Pages 41-44 : « Crotas, Bousas » - Adap-
tation du texte de Pascal Vrignaud par
Jean-Claude Pelloquin

TRANCHES DE VIE

Pages 45-48 : Des nouvelles du facteur
en ce temps-là - Propos recueillis par Gé-
rard Chusseau auprès de Jean Béthus

PAGE COUVERTURE : 1

L'Ecole de la Fradinière en 1968

Collection privée

LES GRAINS DE SEL DE SOPHIE

Vous commencez la lecture du numéro 3 des « *Cahiers de Rié* » et vous allez directement entrer dans l'histoire des « *Seigneurs et des Dames de Rié* », histoire reconstruite patiemment et avec rigueur par Colette Gengoux qui va vous entraîner d'archives en archives pour développer l'écheveau des premières grandes familles connues.

Colette a le mérite de présenter ces découvertes en faisant référence à l'histoire de France, celle des images d'Epinal qu'on a apprise dans les livres et qui reste avec insistance inoubliée même si on le voulait.

Colette a un autre mérite : celui de donner de la vie aux isles de Rié à partir du 11^e siècle. Grâce à cette recherche, chacun de nous peut commencer à imaginer les paysages et les activités de cette période. Le latin, langue écrite de l'époque dévoile en partie les secrets de ses tournures grâce à Anny Garcia.

J'ajouterai que Colette a, de plus, la passion du passé quotidien et au hasard de ses recherches en généalogie, elle découvre des épisodes amusants ou interrogateurs sur la vie d'autrefois : ainsi en est-il pour le « *goimont et le curé marieur* ».

Comment replacer dans le contexte actuel ces divers éléments d'une vie sociale différente et d'une utilisation importante des éléments naturels - habitudes que nous avons oubliées - ? Nous nous sommes interrogés sur la signification de l'acte notarié con-

cernant le « *goimont* » et nous pensons qu'il est intéressant de le proposer à votre lecture, espérant qu'un de nos lecteurs sera en mesure d'apporter des renseignements techniques ou (et) historiques sur le rapport du « *goimont à la verrerie* ».

D'ailleurs, cette revue pourrait devenir plus active avec un courrier de lecteurs qui nous enverraient des informations ou des interrogations sur les sujets traités.

Jacques Lageon en quelques lignes a su capter le charme des souvenirs et l'originalité de l'école de la Fradinière qui semble avoir toujours été un endroit privilégié pour des méthodes de travail innovantes. La photo de 1968 sur la couverture de ce numéro 3 montre cette fameuse douche utilisée il y a quelque soixante-dix ans non seulement par les élèves mais par les habitants du quartier, ce qui n'était pas une mince affaire pour l'époque. Et une autre photo de la première moitié du siècle laisse entrevoir une scène de théâtre qui permet d'imaginer une animation extra-scolaire.

Ensuite, vous allez avoir beaucoup à lire et, je l'espère, à dire sur l'article qui retrace l'évolution de l'implantation des écoles dans les campagnes. C'est un moment crucial de l'histoire que Bernard de Singly relate comme une « *mutation culturelle de grande ampleur* ». Vous découvrirez comment la volonté politique des élus de soutenir ou non ces projets de construction aidait à leur réalisation ou en retardait

l'exécution. De délibérations en délibérations, l'historien replante avec précision un décor municipal où le pouvoir se partage encore à cette époque entre les notables que sont le curé et le maire.

Nous revenons ensuite à l'utilisation dans la vie quotidienne des éléments très naturels que sont les « *crotas, bousas* » : source de chaleur mais aussi feu de cuisson et certains se souviendront de l'arôme qui s'en dégageait ! A défaut de souvenir, on peut toujours réaliser une recette donnée par l'auteur de l'article, Jean-Claude Pelloquin.

Et puis nous terminerons par les bonnes nouvelles que le facteur Jean Béthus avec la collaboration de Gérard Chusseau a distribuées pour nous dans ce récit d'une tranche de vie. Un autre costume, une autre façon de travailler mais toujours le même souci de remplir sa tâche malgré les chemins difficiles et le mauvais temps.

Que nous réserve le numéro 4 pour juin 1999, dernière année de ce millénaire ? Les « *Seigneurs de Rié* » continueront à se rapprocher de nous sous la plume de Colette Gengoux. Joël Crestois nous contera le récit de quelque action des « *Barons* » de Rié...

Quant à la suite du dossier passionnant de la structuration de la vie scolaire à Saint-Hilaire-de-riez, Bernard de Singly devrait le poursuivre de 1883 à 1914 en nous faisant passer du 19^e au 20^e siècle.

D'autres recherches sont en cours qui permettront non pas d'arrêter le temps qui se précipite

vers « *l'an 2000* » mais de fixer le Sion estival du début du siècle avec le concours de la Livarde et celui du temps présent avant de l'imaginer dans sa nouveauté du 21^e siècle.

Les drames suscités par le non respect de la liberté de conscience avec les « *Dragonnades* » de Jacques Nivollon puis un aperçu de la vie aux « *Camps marins* », (Camps de l'Océan) racontée par Mrs Brizot et Deslandes termineront ce prochain numéro.

Sophie FURON

N.D.L.R. concernant le numéro 2.

1 – Précision :

Madame Milcendeau, dans son article « Une fille de la Rive », nous demande de préciser que les petites filles de son époque jouaient avec des poupées de « *chiffon* » confectionnées par les mamans ou les grands-mères.

2 – Rectification :

Dans le même article page 50, il faut lire, au lieu de « Je venais avec mon voisin Gégé Vriгнаud », « Je venais avec mon voisin Mr Vriгнаud ou Pépé Vriгнаud ».

LES SEIGNEURS DE RIÉ

Dans ce Cahier de Rié » et ceux à suivre, nous allons parler des Seigneurs de Rié. Le premier seigneur connu, Ramnulf Ier, vit en 1025 avec ses fils Pierre Ier, Ramnulf II et Guillaume Ier. Avant lui, certainement, il y a eu d'autres seigneurs, mais les archives consultées ne le révèlent pas.

*Le premier document qui nous fait connaître Ramnulf Ier est une « charte » (titre qui indique les dons attribués) rédigée à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers où il est dit que «**Ramnulf, châtelain de Rié, donne aux moines de l'abbaye de Saint-Cyprien : l'église de Saint-Hilaire construite dans l'isle de Rié etc.**». Ce don, appelé «**bénéfice**», est confirmé vers 1030 par Geoffroy, vicomte de Thouars. Pourquoi ? Avant de répondre à cette question, à travers l'histoire de France, nous allons faire un rapide résumé des faits historiques qui se sont déroulés dans notre région.*

En survolant la période de l'Antiquité au Moyen Age, nous retracerons ainsi l'histoire que l'isle de Rié a pu vivre avant l'arrivée de Ramnulf Ier. Au cours de cet exposé, nous insisterons sur l'administration sous les différentes civilisations. Ceci nous montrera l'ascension des seigneurs qui auront un rôle dominant dans la société. Le seigneur a des devoirs et des droits très précis, ce qui n'évite pas des débordements.

Nous disons toujours l'isle de Rié mais à cette époque, le domaine de Rié, est formé de plusieurs isles. La châtelainie de Rié correspond à ce qui est actuellement Croix de Vie, Notre-Dame-de-Riez et Saint-Hilaire-de-Riez.

Avant l'an 1025, l'isle de Rié a eu son sol foulé par de nombreux peuples comme cela s'est passé dans toute la France. Au fur et à mesure des occupations, notre région a dû s'adapter à différents us et coutumes et nouveaux modes de vie dus aux évolutions des civilisations.

Les occupants ont tous laissé des marques, plus ou moins perceptibles, de leur passage.

I - Civilisations de l'Antiquité au Moyen Age

Les premiers habitants venus du berceau de l'humanité (s'il n'y en a qu'un), compte tenu des conditions climatiques très froides, ne peuvent vivre que de chasse et de pêche et se loger dans des abris naturels. Ce sont des nomades, obligés de suivre les troupeaux pour se nourrir. Au fur et à mesure du réchauffement du sol, les

familles se fixent et vivent, en plus, de cueillette et de culture. Elles construisent des abris extérieurs et, pour mieux se protéger des dangers possibles, commencent à se grouper. C'est à ce moment-là que se forment les territoires, source de nombreux conflits. Les peuples sédentaires sont confrontés à des envahisseurs dont certains sont qualifiés de «*barbares*». Bien sûr, pour venir de si loin, il fallait être nombreux et animés d'un esprit féroce pour affronter toutes les résistances.

Notre isle a-t-elle vu arriver les Phéniciens ? Y a-t-il eu une cité engloutie devant Sion ? Elle seule pourrait nous le dire, unique témoin de tous les temps.

Par contre, elle a vu ceux qui nous ont laissé les dolmens et les menhirs vers -6 000/-5 000. Ce sont les descendants de ces habitants, s'il

n'y a pas eu interruption de vie suite à un déluge, qui ont dû se familiariser avec les Galls, ces fils de Japhet, grands, blonds, aux yeux clairs et cheveux longs. Installés dans le vaste territoire compris entre le Rhin et le Danube, refoulés par d'autres peuples dont les Germains, les Galls, ainsi que les Kymris qui s'implantent de la Seine au Rhin, ont donné le nom générique de « *Celtes* ». Les Galls se propagent vers le Ve siècle avant J.C. dans la partie comprise entre la Seine et la Garonne, partie du territoire que Jules César, dans ses « *Commentaires* », surnommera plus tard la « *Gaule chevelue* ». La Gaule, appelée aussi les « *Trois Gaules* » qui étaient quatre en réalité, comprend : l'Aquitaine, la Gaule Celtique, la Gaule Belgique, la Province déjà conquise en -121 par les Romains.

Les Celtes, chasseurs, pasteurs, essentiellement nomades, d'un tempérament combatif, franchissant régulièrement les limites de leurs camps, sont restés célèbres pour leurs incessantes querelles internes. Ils ont une religion où l'on pratique des sacrifices humains. Leurs prêtres sont les druides. Ils croient à la survie.

Les régions occupées, formées de nombreuses peuplades, sont partagées en cités et l'isle de Rié se trouve dans la « *civitas Pictonum* » (cité des Pictons, d'où le *Poitou*) qui correspond aux départements actuels des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Vendée et aux parties méridionales de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire. Les limites des cités semblent être formées par des limites naturelles car il fallait pour vivre et prospérer des forêts, des pâturages et des terres labourables. Les villes principales sont *Limonum* (Poitiers) et *Ratiatum* (Rezé en L. A.). La cité Pictonne, divisée en plusieurs tribus locales, comprend les Agésinates dont font partie les habitants de l'isle de Rié

(Louis Chaigne dans « *Vendée* » localiserait ce peuple dans l'Angou-mois). Ces derniers, devenus agriculteurs, éleveurs, sont également de bons constructeurs de navires qui savent travailler le fer et des marins courageux. Ils logent dans des huttes grossières, bâties en torchis et couvertes de chaume (l'ancêtre de la bourrine). L'isle de Rié est-elle un havre de paix ? Peut-être, mais l'arrivée du Romain Jules César viendra troubler ce calme.

En effet, en -58, arrive Jules César, proconsul romain, appelé par les Gaulois pour repousser les attaques germaniques. Une fois sa mission accomplie, Jules César ne repart pas et décide de conquérir la Gaule. Il ne trouve guère de résistance chez ce peuple qui n'a aucune armée unie. Les tribus ont des chefs militaires qui ne s'entendent pas. En -57, les Pictons font partie des peuplades pacifiées.

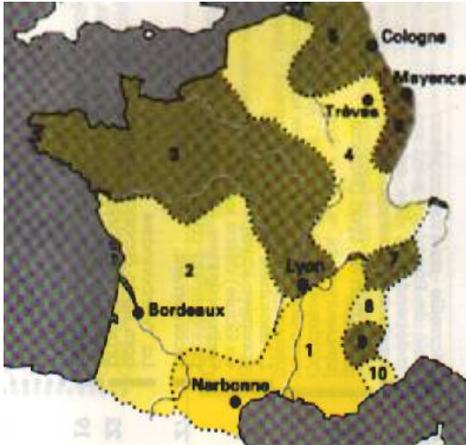
Ayant besoin de navires, Jules César en commande aux occupants des côtes pour le jeune Brutus, qui doit lutter contre les Vénètes et en échange, il exonère d'impôts les Pictons. Mais lorsque le Gaulois Vercingétorix décide de combattre Rome, cela ne les empêche pas de se joindre à lui. Nous le savons, c'est une défaite : -51, Vercingétorix, vaincu, est emprisonné, décapité après six ans de captivité. La Gaule perd sa liberté et restera sous domination romaine pendant plus de 5 siècles. Nul doute que l'isle de Rié a vécu à l'heure romaine.

Dans ses « *Commentaires* » Jules César nous fait découvrir la Gaule. (Il est assassiné en -44).

En -26, l'empereur romain, Auguste, réorganise le territoire gaulois. Le Poitou se trouve situé dans la province « *Aquitaine* ». L'Aquitaine, administrée par un légat, s'étend de la

Loire aux Pyrénées. C'est une région de marécages, de bois et de forêts giboyeuses. Son climat tempéré qui favorise des cultures diversifiées, ses carrières de pierre, ses mines et sa zone côtière en font une région très convoitée.

«Divisions administratives d'Auguste»



- 1) Narbonne : ex-Provence - 2) Aquitaine - 3) Lyonnaise
 4) Belgique - 5) Germanie inférieure - 6) Germanie supérieure - 7) Alpes pennines - 8) Alpes graies - 9) Alpes cottiennes - 10) Alpes maritimes.

La province est découpée en «*pagi*» administrés par des «*comes*». Notre isle se trouve dans le «*pagus*» (origine du mot pays) «*Herbadillicus*» : pays d'Herbauges. Ces «*comes*» (comtes) sont divisés en 3 classes qui définissent leurs charges : civiles, militaires ou les deux. Les comtes peuvent faire face à n'importe quelle situation sans passer par l'autorité provinciale. Ils reçoivent un traitement fixe.

Un nouveau statut de la terre est établi : les terres des citoyens romains, propriétaires de plein droit, et les terres des non-citoyens, frappées de redevances. Pour dresser l'assiette de l'impôt foncier, un recensement des terres est indispensable. Agrippa, gendre d'Auguste est chargé de cette réalisation.

A la fin du 1^{er} siècle, un événement important se produit : les Dieux gaulois et romains doivent faire place au Dieu chrétien. Notre

région fut fortement évangélisée comme nous le constaterons plus loin. L'église joue et jouera un rôle important dans l'histoire. Les laïcs devront «*cohabiter*» avec les ecclésiastiques qui fondent un Etat dans l'Etat.

Au IV^e siècle, l'église institue un évêque dans chaque cité, le diocèse en adopte les limites, d'où le diocèse de Poitiers.

Sous l'occupation romaine, le pays est devenu prospère (commerce, artisanat, industrie, constructions de voies et de villas). Pour l'isle de Rié, l'océan est une source non négligeable pour l'alimentation. De plus, il apporte le sel, objet d'un commerce florissant. Le pays vit dans le luxe si bien que certains citoyens en oublient de travailler et refusent d'effectuer le service militaire.

Nous avons beaucoup de souvenirs de cette civilisation romaine ; peut-être pas sur l'isle mais au moins en Vendée. Est-ce parce qu'ils ont dû enfouir leurs trésors à l'arrivée des barbares de Germanie dont le pays est menacé, par les non moins barbares Huns venus d'Asie ?

Les Francs, les Burgondes, les Alamans déjà installés sur le Rhin sont entraînés dans cette tourmente. D'autres, particulièrement les Wisigoths venus d'Italie, occupent en 412 le sud de la Garonne. En 451, les différents peuples installés en Gaule s'unissent aux Romains et battent, aux Champs Catalauniques, à 20 km de Troyes, Attila («le fléau de Dieu») chef des Huns.

Mérovée, († en 458), chef d'une tribu franque installée au nord de la Gaule - les Francs Saliens - donne le nom à la première race des rois francs : les Mérovingiens. Son petit-fils, Clovis, fils de Childéric 1er, sera le fondateur de la monarchie française.

En 462, les Wisigoths occupent toute la province Aquitaine et très vite constituent un royaume indépendant qui durant 50 ans, gardera ses divisions territoriales et ses institutions. La fonction comtale est conservée. Le roi barbare dont les prérogatives sont liées à une élection, s'appuie sur le droit romain pour légitimer le principe de l'hérédité dans l'attribution de la couronne.

La Gaule, gouvernée essentiellement par des chefs barbares, contribue à l'affaiblissement de l'Empire romain qui s'effondre en 476.

Clovis devenu en 481 roi des Francs part à la conquête de la Gaule. En 493, il épouse la nièce du roi des Burgondes, une princesse catholique, Clotilde et, en 496, se convertit au catholicisme. Il est appelé par les Aquitains pour combattre l'arianisme persécuteur des Wisigoths qui déplaît à ceux que Saint Hilaire a instruits dans la foi. Clovis les bat à Vouillé (507). Le royaume wisigoth disparaît et, de ce fait, l'Aquitaine se retrouve dans l'Etat franc. L'isle de Rié est donc soumise aux lois et coutumes franques. Elle partagera toutes les vicissitudes de l'Aquitaine, qui changea souvent de maîtres au cours des partages successifs du royaume gouverné, jusqu'en 751, par la lignée des mérovingiens.

L'époque mérovingienne est marquée par des mœurs violentes, des luttes fratricides incessantes. Le Roi est un chef de bande qui exerce une autorité absolue. Il n'a pas de cour véritable, il se contente de grouper autour de lui un certain nombre de compagnons (les leudes) que leur vaillance et leur dévouement ont désigné à son attention. Les « *leudes* », liés par un serment spécial, sont nantis à la fois d'attributions domestiques, parce qu'ils appartiennent à la maison du roi, et de charges politi-

ques qui découlent en quelque sorte de ces attributions. Ils sont « *révocables* » et en récompense de services rendus reçoivent des « *fiefs temporaires* ».

Le roi mérovingien choisit ses comtes parmi les Francs ou les Romains. Ils ont le droit de prélever sur la population ce qui est nécessaire à leur entretien et celui de leur entourage. L'évêque peut intervenir pour régler des litiges où sont impliqués des religieux ou des laïcs.

A la mort de Clovis (511), le royaume est partagé entre ses quatre fils. Le Poitou passe dans le domaine de Clodomir puis dans celui de Clothaire Ier resté seul héritier de l'Empire Franc. Le comté du Poitou a à peu près les mêmes limites que la cité Pictonne. Les Poitevins sont déçus de la brutalité des Francs. Ils ont l'impression d'être des esclaves. Le VIe siècle est témoin de violentes révoltes. Pendant 300 ans la Gaule sera sans cesse unifiée puis partagée.

En 561, après le décès de Clothaire 1^{er}, la Gaule est de nouveau découpée. Clothaire II, petit-fils de Clothaire 1^{er}, réussit, en 613, à régner sur tout l'Empire. Dagobert lui succède. Il laisse l'Aquitaine à son frère Chariber, simple d'esprit, qui décède en 632 et qui n'est pas remplacé. Dagobert, un des meilleurs mérovingiens, se rend populaire par ses visites dans ses Etats et ses encouragements envers l'église.

Durant cette période, le clergé se voit doté par les laïcs de nombreux dons. Ces derniers font construire la plupart des édifices religieux. Tel est le cas de l'abbaye de Saint-Denis, bénéficiaire en Poitou, réalisée sous Dagobert dans la région parisienne en 630. Dans une charte (635) émanant de cette abbaye, la mention de salines apparaît : « *Dagobert confisque à*

Sadrégesile, duc d'Aquitaine, des salines dans le pagus du Poitou, pour les donner à Saint-Denis ».

Le christianisme s'approfondit au VII^e, un premier monachisme d'inspiration irlandaise se développe sur la côte vendéenne. L'Aquitain Philbert fonde le célèbre monastère dans l'île de Noimoutier (676-677).

Dans l'entourage de Philbert est un moine irlandais, Sidonius : Saint Saëns. (*Pouvons-nous faire un rapprochement avec Sidonius, Sidun = Sion, où un monastère aurait peut-être été construit ? Sion ne s'est pas toujours limité au bourg que nous connaissons à l'heure actuelle*). Des moines de Noirmoutier construisent le monastère de Saint-Michel-en-l'Herm en 682. Depuis l'arrivée des moines, se développe l'exploitation du « *saltus* » (espace terrestre et maritime non cultivé).

Dagobert meurt en 639 en laissant des héritiers en bas-âge. Son royaume est partagé en deux : la Neustrie et l'Austrasie. Devant la jeunesse des successeurs, l'incompétence évidente de certains rois mérovingiens, en particulier, les Rois Fainéants, le pouvoir est exercé par les « *maires du palais* ». Sous Clovis, ils sont de simples intendants chargés de surveiller les services domestiques et publics et de coordonner leurs activités. Ils n'ont aucun rôle politique défini, mais devant les désordres de plus en plus importants, le rôle croissant de l'aristocratie dont ils sont issus, les maires du palais deviennent de véritables premiers ministres.

Une nouvelle menace (les Vascons venus des Pyrénées) oblige le roi à ériger l'Aquitaine en duché. Il délègue ses pouvoirs à un duc puisant installé à Toulouse. Vers 660, le duc Félix, peu à peu, s'émancipe et rend l'Aquitaine indépendante. Le nord de la Loire est sous l'influence

Germanique tandis que l'Aquitaine est plus romanisée.

Les deux régions, Austrasie et Neustrie, s'affrontent régulièrement et c'est en 687 que Pépin de Herstal, « *maire* » d'Austrasie, écrase les Neustriens à Tertry et rétablit l'unité des deux royaumes francs. Pacifiquement, le Poitou retrouve sa place dans l'ancienne Aquitaine reconstituée. Mais le Poitou, du fait de sa situation, se retrouve dans une zone tampon et subit les luttes incessantes entre les régions du nord et du sud de la Loire.

Après la mort de Pépin, le duc Eudes, obtient du Roi franc Chilpéric la reconnaissance de l'indépendance de l'Aquitaine (717).

Un autre danger menace l'Aquitaine : les « *Sarrazins* » franchissent les Pyrénées. Le duc Eudes fait appel au maire d'Austrasie, Charles Martel, fils de Pépin de Herstal, conscient du danger qui le menace aussi, rejoint le duc et, en 732 (733 pour certains historiens), arrête les Arabes à Poitiers - ce qui lui apporte la soumission de l'Aquitaine - Pour financer toutes ces guerres, Charles Martel procède à une spoliation massive des biens de l'Eglise.

La « *mairie* » devenue héréditaire, à la mort de Charles Martel (741), son fils Pépin le Bref devient maire du palais. Déposant le dernier roi mérovingien, avec l'approbation de l'église, Pépin se fait proclamer roi des Francs en 751. C'est le début de l'époque carolingienne.

Malgré la soumission de l'Aquitaine, l'esprit de révolte des populations et des familles aristocrates locales n'est pas étouffé. A partir de 760, Pépin se consacre à la conquête de l'Aquitaine et réussit à l'enlever à ses ducs héréditaires en 768. Elle est pacifiée par son fils

Charlemagne qui nomme des comtes d'origine franque dans les principales cités, établit un grand nombre de vassaux francs à travers tout le pays et place des hommes sûrs à la tête des évêchés. Charlemagne, en 781, érige l'Aquitaine en royaume en faveur de Louis le Pieux ou le Débonnaire, son fils aîné. Charlemagne, grâce à ses victoires, agrandit considérablement son empire qu'il administre en « *bon père de famille* ». Il exprime ses ordres sous forme de chapitres, connus sous le nom de « *Capitulaire de Charlemagne* ». Ces lois marquent le triomphe définitif de l'esprit chrétien sur les coutumes barbares. Les comtes et les évêques sont contrôlés par les « *missi dominici* » et l'assemblée annuelle des notables. Tous ces notables, dont la plupart des biens proviennent des services rendus à leurs supérieurs, sont révocables. Charlemagne meurt en 814. Resté seul héritier, Louis le Pieux, d'une grande charité pour les pauvres mais d'une grande bonté qui va jusqu'à la faiblesse, partage entre ses fils plusieurs fois son royaume et donne l'Aquitaine à Pépin. Une grande mésentente règne entre les trois fils aînés, jaloux de leur demi-frère Charles le Chauve, et de leur père. A la mort de Pépin, l'Aquitaine revient à Charles-le-Chauve (838).

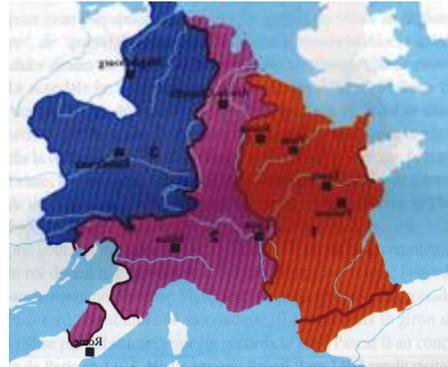
A partir de 820, d'autres envahisseurs font leur apparition, mais par la mer cette fois-ci. Ce sont les tristement célèbres « *gens du nord* », les « *Vikings* ». Rien ne nous indique que l'isle de Rié a souffert de pillage et de vandalisme mais, ces Scandinaves étant venus sur la côte vendéenne, nous pouvons le supposer. Peut-être ont-ils remonté la Vie faisant fuir la population installée sur ses rives ?

Le roi, Louis le Pieux, distrait du Poitou toute la côte atlantique dont il fait le comté d'Herbauges au profit

d'un de ses fidèles, Renaud, en 829 (l'isle de Rié en dépend).

Après le décès du roi (840), son empire est partagé entre ses trois fils. Le traité de Verdun signé en 843 en fixe les limites. Ainsi naît la « *Francia occidentalis* », royaume de Charles le Chauve.

« Carte du partage de l'empire carolingien au Traité de Verdun en 843 »



Royaumes de : Charles le Chauve - Lothaire - Louis le Germanique

Renaud, comte d'Herbauges, part en guerre contre les Bretons. Il est tué au combat en 843 à Blain (Loire Atlantique) ; son successeur, Hervé est tué également (844) près de Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée). Charles le Chauve reprend le combat et, après avoir été vaincu, cède aux Bretons le pays de Retz, enlevé au comté d'Herbauges (845).

Le roi, Charles le Chauve, peut de moins en moins protéger la population contre les luttes internes et les envahisseurs. Les communautés religieuses qui règnent sur d'importants domaines n'ont pas les moyens d'arrêter ces invasions.

C'est ainsi que les ducs et les comtes obtiennent de Charles le Chauve l'autorisation de bâtir des châteaux forts pour résister aux Vikings. Chacun peut ainsi entretenir une petite armée pour combattre les pirates. Les seigneurs fortunés font de même afin de défendre leur territoire :

Dans la nouvelle organisation féodale, le comte est au sommet de la hiérarchie. Tous les châtelains sont ses vassaux et il est leur suzerain (le vassal doit avoir à l'esprit ces six mots : salut, sécurité, honnêteté, utilité, facilité - dans le sens d'aide - et disponibilité).

Désormais la préoccupation première du seigneur ne sera-t-elle pas d'agrandir son domaine ? Est-ce pour cela que l'église institue la « *Trêve de Dieu qui interdit aux seigneurs de se faire la guerre et de commettre meurtres et pillages du mercredi quand sonnent les vêpres, jusqu'au lundi suivant ?* ».

M. Garaud dans « Les Châtelains du Poitou » nous dit : « *Au XI^e siècle et au début du XII^e, les plus puissants seigneurs du Bas-Poitou sont les vicomtes de Thouars ; les sires de Lusignan, de Parthenay, de Talmont ; plus modestes ceux de Noirmoutiers, de Rié ou de Beaulieu-sous-La-Roche* ».

II – Les Seigneurs de Rié

C'est dans ce climat social que vit le châtelain de Rié, Ramnulf 1^{er}. Nous avons dit que son nom apparaît dans une charte du 11^e siècle vers 1025 (Archives de la Vienne). Les archives des différentes abbayes du diocèse de Poitiers sont les principaux documents qui nous renseignent sur les seigneurs de Rié à partir du 11^e siècle. Les cinq chartes (traduites du latin ancien) citées ci-dessous, communiquées par l'abbé Delhommeau, archiviste du diocèse de Luçon, nous indiquent les dons faits par les seigneurs de Rié à l'abbaye Saint-Cyprien de Poitiers :

1) vers 1025

« *Ramnulf, châtelain de Rié, donne aux moines de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers : l'église Saint-Hilaire-de-Riez construite dans*

l'isle de Rié avec les revenus de la paroisse, une pièce de terre inculte et une pièce de terre arable près de l'église, le droit de construire des moulins sur la Vie au lieu dit Trahition, une borderie au village de l'Airablée ». (lieux-dits inconnus).

2) vers 1030

« *Geoffroy, vicomte de Thouars, confirme les dons faits par Ramnulf à l'abbaye de Saint-Cyprien* ».

3) vers 1050

« *Pierre et Guillaume, fils de Ramnulf de Rié, augmentent les donations faites par leur père défunt d'une terre avec prés et bois appelée la Fenêtre, de la chapelle du château et de quelques pièces de pré à Lescon* » (Loisson ? lieux situés sur Saint-Hilaire).

4) vers 1087

« *Simon, fils de Gontau, donne à l'abbaye de Saint-Cyprien, pour le repos de son frère Michel qui fut l'un des premiers moines de Riez, l'église Saint-Ambroise de Rié, une terre au chevet de l'église et un terrain pour la construction d'un monastère* ». (St-Ambroise, lieu-dit, situé sur Notre-Dame-de-Riez).

Sont présents : « *Willelmus Baudinus, Aimericus de Bullio, Willelmus de Riec, Petrus Jerusalem, Philippe "Rege"* (Philippe qui règne depuis 1060 jusqu'en 1108), *Guillaume I^{er} "duce"* (duc d'Aquitaine)».

5) vers 1100

« *Guillaume Baudouin et Aimeri, son frère, donnent pour la construction de l'église Saint-Ambroise de Rié, tout le marais qui s'étend sous elle, une terre près du cimetière du château et une vigne* ».

Fait en présence de « *Simon Gontau* » et autres.



- Reconstitution des isles de Rié, au XI^e siècle, d'après l'étude géologique de J.P. Pinot
- Représentation des lieux C. Gengoux - Lieux non situés : Trahition et Airablée

A partir de ces indications, nous avons fait des recherches aux Archives Départementales de la Vendée pour savoir ce qui pouvait être écrit sur ces seigneurs et voici ce que nous avons trouvé dans différents ouvrages consultés :

- « Les châtelains du Poitou » de M. Garaud. 1967.

- « Dictionnaire Historique et Généalogique des Familles du Bas-Poitou » de Beauchet-Filleau.

- « Le Cartulaire du Bas Poitou » de M. Marchegay 1877.

- « Le Cartulaire de l'abbaye de Bois-Grolland » de Constant Verger 1890.

Le Poitou est divisé en vicomtes dont celle de Thouars. Notre région en dépend et ceci explique pourquoi, lorsqu'un don est réalisé par le seigneur de Rié (le vassal), il est confirmé par son suzerain, dans ce cas par le vicomte de Thouars.

Dans l'ouvrage de M. Garaud nous trouvons les renseignements suivants :

- sur les vicomtes de Thouars :

« Dans la hiérarchie féodale, les vicomtes de Thouars occupent la première place après le comte. Ils sont les seuls à s'intituler vicomtes par la grâce de Dieu. A l'époque carolingienne, ces derniers étaient de grands fonctionnaires et aussi de grands propriétaires. Leurs domaines permettent aux vicomtes de concéder des bénéfices à leurs fidèles. Ils contribuent à leur assurer une autorité quasi-souveraine dans le pays de Thouars et dans les pays d'Herbauges et de Tiffauges. »

On trouve dans la vassalité des vicomtes de Thouars la plupart des châtelains du pays d'Herbauges, les sires d'Aprémont, de Châteaumur, de Commequiers, des Essarts, de la Garnache, de Pouzauges, de Rié et de la Roche-sur-Yon ».

-sur les sires de Parthenay :

« *Les premiers châtelains de Parthenay sont, croyons-nous, des seigneurs fonciers bien enracinés dans le sol poitevin à l'avènement du régime féodal* ».

Le renvoi à la note 26 dit : « *apparaissent dans le Cartulaire du Bas-Poitou, Barbotin d'Aprémont (p.342 - 1099) ; Alboin, fils d'Alboin d'Apré-mont (p. 20 - 1095). La châtellenie de Rié paraît dans la mouvance de celle de Parthenay sous la suzeraineté des vicomtes de Thouars* ». (Saint Cyprien, chartes : réf. 582, vers 1025 et 583, vers 1030).

« *Le comte de Poitou, Guillaume Ier dispose de l'église de Saint-Hilaire-de-Rié en faveur de l'abbaye de Saint-Cyprien* ».

- sur les sires de Talmont :

« *Les sires de Talmont ont d'abord pour vassaux les barons que le fondateur de la dynastie, Guillaume le Chauve, a agrégés dans son fief : les paroisses de Saint-Hilaire de Talmond, de Saint-Vincent de Bouil etc. Guillaume les réunit pour recommander à leur générosité l'abbaye de Sainte Croix qu'il a fondée, quatre d'entre eux sont présents avec ses ministériaux : Ramnulf de Bouil et ses fils, Pierre et Ramnulf etc* ».

Les prénoms de ces personnages ont attiré plus particulièrement notre attention. Nous avons consulté des ouvrages sur les généalogies des familles bas-poitevines.

Dans un des volumes réalisés par Bauchet-Filleau, nous avons trouvé le patronyme de Bouil.

La lecture de la filiation de Bouil nous a révélé le texte suivant :

« *Guillaume dit Baudouin qui vers 1087 fut témoin avec son frère Aimeri de la donation de l'église de Saint-Ambroise de Rié faite à Saint-Cyprien et vers l'an 1100 il donne "in*

constructionem" (pour la construction) *de la même église, un marais situé "subtus"* (sous) *ce monument. (Cart. n°585) ».*

Nous avons fait le rapprochement avec les chartes n°4 et 5 et avons trouvé une grande similitude dans leur contenu. Nous avons pu conclure que certains membres de cette famille ont été seigneurs de Rié.

Voici ce qui est dit dans l'ouvrage consulté :

« *On trouve les de Bouil tenant un des premiers rangs dans le Talmondais, où ils sont placés parmi les "proceres"* (seigneurs), *les "barones"* (barons) *du Bas-Poitou. Cette famille paraît avoir pris son nom du fief situé dans la paroisse de Saint-Vincent-sur-Jard et comme on trouve dans les chartes "Sanctus Vencentis de Bullio", il se pourrait que ce fut le nom primitif de cette paroisse. (de Bullio = de Bouil)».*

Les cartulaires des abbayes de Bois-Grolland, de Sainte-Croix-de-Talmond et Saint-Cyprien-de-Poitiers nous fournissent beaucoup de renseignements sur cette famille : (Certains auteurs ont traduit de Bullio = de Bueil, de Beuil, de Breuil ou de Bouin).

Le premier personnage cité est :

- **Ramnulf Ier de Bouil**, *qui aurait eu comme frère Hugolin, et laissa d'Hermessendre sa femme :*

- **un fils, Ramnulf II époux de Ermolidis :**

« *Ramnulf II fait don au monastère Sainte-Croix-de-Talmond : "pro sepultura matris sue Hermisendis"* (pour la sépulture de sa mère Hermessendre).

Il a été présent également en 1049 (Cart. Ste-Croix-de-Talmond) à la fondation de cette abbaye par Guillaume dit le Chauve seigneur de Talmond.

Lui, ou son père qui porte le même nom, est présent et signe le premier après les donateurs, la charte par laquelle Arbert et Bérenger (des frères) donnent vers 1040 à l'Abbaye de Saint-Cyprien les cinq églises de l'Île d'Yeu et la moitié de toute la dîme qu'ils levaient dans l'église. (Cart. n° 587).

Il est désigné avec un de ses fils au nombre des fidèles de Guillaume le Jeune seigneur de Talmont, dans la donation faite des églises d'Olonne à Sainte-Croix-de-Talmond. (Cart. n° 4).

En 1056 avec ses fils Pierre I^{er}, Ramulfe III et Guillaume I^{er} signent dans une charte par laquelle le comte de Poitou restitue à l'Abbaye de Sainte-Croix les églises d'Olonne que la comtesse Agnès, sa mère lui a injustement enlevées. (Cart. N° 52) ».

Ramnulfe II a donc trois fils : Pierre I^{er}, Guillaume I^{er} et Ramnulf III. Seule, la descendance de Pierre I^{er} nous est connue.

- Pierre Ier de Bouil, époux de Maxentia :

« Il fait également différents dons : construction d'une église au Poiroux, le four du château de Curzon et la terre de Troussepoil. En 1095 il donne au prieuré de Fontaines l'eau et la pêcherie d'Angelard etc.

Par la charte(env. 1074) nous apprenons que Pierre I^{er} a 5 fils, Guillaume II dit Beaudouin (Willelnus-Baudinus), Aimeri Ier (Aimericus), Pierre II (Petrus-Brullars), Geoffroi (Gaufridus), Arbert (Arbertus) ».

Nous savons peu de chose sur Geoffroy et Arbert, mais des indications intéressantes sont fournies sur les 3 premiers :

- sur Guillaume-Baudouin dit Baudinus :

« Guillaume dit Baudouin qui vers 1087 fut témoin avec son frère

Aimeri de la donation de l'église de Saint-Ambroise de Rié faite à Saint-Cyprien et vers l'an 1100 il donne avec "in constructionem" de la même église un marais situé "subtus" ce monument. (Cart. n° 585).

Il fait également des dons à Bois-Grolland, en 1125, sentant sa mort prochaine. Sa femme d'après une note serait Amice ».

C'est donc avec Guillaume que nous avons confirmation que la famille de Bouil possède des domaines sur l'île de Rié mais rien ne prouve que toute l'île dépende de ces seigneurs. En effet, les cartulaires montrent, qu'en général, la propriété est morcelée. Il y a donc un grand nombre de châtelainies qui maintenant sont des fermes, des métairies qui étaient occupées par une foule de vassaux : gentilshommes, chevaliers, écuyers.

Nous remarquons des différences de transcription des chartes. Elles ne sont pas toujours rédigées dans un latin parfait, ce qui rend la traduction difficile.

- sur Aimeri I^{er} :

« En 1101, il est prêt à partir pour Jérusalem. Il se réunit aux croisés poitevins et aquitains qui cette même année **se rendent en terre Sainte** pour la délivrer de l'occupant. Ils partent sous la conduite de Guillaume duc d'Aquitaine et comte du Poitou. Il en revint car on le retrouve près du lit de mort de son frère Guillaume en 1115, à moins qu'effrayé il ne partit point ? ».

- sur Pierre II dit Meschinus :

« Pierre II est comme son père un des plus puissants barons de la contrée. En 1101, il ratifie la donation faite par son frère Aimeri I^{er} "iturus ad Jherusalem" (devant aller à Jérusalem). Il est témoin et signataire de plusieurs actes ».

Il n'eut qu'un fils :

- Aimery II seigneur de Saint-Cyr-Tamondais et de Poiroux.

« Vers 1120, un seigneur nommé Racbertus, "volens ire ad Jherosoliman" (voulant aller à Jérusalem), le constitua son "mandantire" (il en fit son « mandataire ») et lui confia la garde de ses biens. (Cart. Talmond 2202) ».

Puis nous arrivons à la date très importante, vers 1109, période de construction de l'abbaye de Bois-Grolland (Vendée).

La charte (la première du « Cartulaire de Bois-Grolland »), de la fondation du monastère nous dit :

« Au nom de la Sainte et indivisible Trinité, Moy, Aimery de Beuil (Bouil), voulant construire une maison dans laquelle le Seigneur Tout Puissant serait toujours servi de dévots serviteurs, bien des fois je prierai le vénérable Meschin, abbé de Moreilles, d'envoyer à Bois-Grolland un certain nombre de Frères, en désignant leur abbé, afin qu'ils y vivent religieusement en priant Dieu pour mes péchés, ceux de mes parents et de tous les fidèles tant vivants que défunts ».

Nous ne citerons pas tout le texte mais indiquerons que pour la construction de l'abbaye :

« Moy Aimery de Beuil (Bouil), je donne et concède à Dieu, à la bienheureuse Marie et aux moines susdits le lieu appelé : Bois-Grolland, la Jarrie... » et autres biens du Poiroux ainsi que de Sainte Flaive, Talmont, Forêt de Vertou, Curzon etc. Durant sa vie, il fait de nombreux dons.

Aimery, sa femme et ses fils furent inhumés dans la chapelle.

Deux fils connus d'Aimeri III sont :

Pierre III et Aimery IV.

- Pierre III :

« Pierre III est dit seigneur de Saint-Cyr et du Poiroux qui fait également de nombreux dons parmi lesquels : la donation de la personne Gi-

rart en l'exemptant de tout service vis à vis de sa personne.

Il a une fille, Maxence, qui épouse env. 1180 Guillaume, chevalier seigneur de Chantemerle, Pouzauges, Pareds. Chantemerle est une châtelainie importante qui s'étend de l'Absie, des Moutiers-sous-Chantemerle etc, (Deux-Sèvres et Vendée).

Guillaume, fils d'Aimeri de Chantemerle et de Thiphaine, est avec sa femme Maxence de Bouil, l'un des principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Bois-Grolland.

Nous voyons dans une charte en 1189 **qu'il part en Terre Sainte** et d'autres nous révèlent que le couple décède sans avoir d'enfants. Les fiefs de Maxence de Bouil (Poiroux et Rié) passent à sa cousine Ermangarde, deuxième épouse de Guillaume d'Apremont. Ceux de son époux Guillaume Chantemerle échouent à Belle Assez, fille de son frère Pierre Pareds, épouse de Savary de Mauléon seigneur de Talmond ».

Dans ce passage, nous voyons comment Guillaume d'Apremont devient un des seigneurs de Rié et du Poiroux.

Un autre document des Archives de Saintonge et de l'Aunis nous dit :

Charte, vers 1076, traduite du Cartulaire de l'abbaye Saint-Jean-d'Angély (Charentes-Maritimes).

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Moi, Pierre de Bog, seigneur du château de Rié, je donne et concède à Dieu et à Saint-Jean-d'Angély, par la main du seigneur abbé Eudes, la totalité du cens et de la coutume de leurs navires qui traverseront ma mer, pour mon salut et celui de ma parenté. Ces navires, appartenant à Saint-Jean, seront sains et saufs et dispensés de tout péage. J'ai fait cette donation dans le chapitre de Saint-Jean le jour où les frères m'ont

associé aux bénéfices des prières et des œuvres de leur communauté.

Les témoins sont Eudes, abbé et tout son couvent et ceux qui m'accompagnèrent, Bason de Beauvoir et Graphion, son frère, Gauthier de Saintes, leur neveu, Denys, Joscelin, fils de Bellion ».

(Texte latin daté d'environ 1076 -dates extrêmes 1060-1091)

Voici donc un autre seigneur de Rié, Pierre de Bog. D'après la date, vers 1075, il pourrait être Pierre 1^{er} de Bouil qui vit, selon les autres chartes, en 1074. Il est très difficile, pour cette époque, de réaliser une généalogie sans faille. En effet, les documents sont rares et, de plus, les membres d'une même famille ne portent pas toujours le même nom. Le nom de famille provient souvent du nom de la terre du propriétaire : Pierre de Bouil, Guillaume de Rié, Guillaume de Chantemerle etc. Ainsi, Guillaume de Chantemerle est le frère de Pierre de Pareds.

Les documents cités dans cet article nous montrent, par l'importance des dons faits à l'église, la richesse des Seigneurs de Rié. Dans le dernier, pour ce qui est de l'abandon du droit de péage par Pierre de Bog, nous ne savons pas, s'il est dû à son grand cœur ou plutôt pour se faire pardonner quelques méfaits ? Il est fréquent, selon les chartes de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, qu'à cette époque les seigneurs de nos côtes tirent d'une activité de piraterie la source la plus claire et la plus abondante de tous leurs revenus.

Il est probable que ces moines viennent s'approvisionner en sel puisque certains marais salants et autres revenus leur sont attribués. Ils ont souvent eu à souffrir « intentionnellement ou non » de ces actes de piraterie.

Après lecture de tous ces documents, nous sommes en mesure de penser que, sur l'isle de Rié, il y avait deux paroisses : Saint-Ambroise située sur Rié, devenue Notre Dame de Riez et Saint-Hilaire sur Saint-Hilaire-de-Riez, avec chacune son château et son église. Il faut penser qu'à cette époque les premiers châteaux n'étaient que de simples donjons, faits de bois et de terre, appelés « *Mottes* » et que l'église était le complément indispensable pour former un village et procurer ainsi un revenu au seigneur. La première église construite est celle du nom de Saint Hilaire mais, rien ne nous indique le lieu précis de son édification.

Dans un texte datant de 1244 nous avons trouvé : «...*ejus in feodo de Mota Raufe, sito in parochia beati Hylarii de Rié, ...*» : ... sur son fief de la « Motte Raufe » situé dans la paroisse du bienheureux Hilaire de Rié. Ce lieu doit correspondre à la Motte Ruffé, lieu-dit de la commune de Croix de Vie. Y avait-il une « *Motte* » ?

Dans le prochain numéro, nous parlerons des « *Croisades* », puisque les seigneurs locaux y ont participé, et des dons qui nous apprennent toujours plus sur l'isle de Rié et de « *tout ce que nous aurons le bonheur de découvrir encore* ».

Colette GENGOUX

Sources :

- Les Archives départementales de Vendée :
 - Dictionnaire Historique et Généalogique des Familles du Bas-Poitou - Beauchet-Filleau
 - Le Cartulaire du Bas Poitou - M. Marchegay 1877
 - Le Cartulaire de l'abbaye de Bois-Grolland - Constant Verger 1890
 - Les châtelains du Poitou - M. Garaud. 1967
- Histoire de la France : Des origines à nos jours - Georges Duby, Larousse 1970
- La Médiathèque de Saint-Hilaire-de-Riez :
 - Les Comtes de Poitou, Ducs d'Aquitaine (778-1204) - Michel Dillange 1995
- La Médiathèque de Poitiers

DU « GOIMONT » AU VERRE

Dans le cadre d'une réalisation généalogique, j'ai été amenée à consulter les actes notariés de Croix-de-Vie. Parmi ceux-ci, se trouve un très intéressant acte

datant de 1766 : il nous indique une des utilisations que nos ancêtres faisaient du « goimont ».

« Pardevant nous notaires des isles Etbaronnie de Ryé, soussigné, ont comparu En leurs personnes, Etablis, endroit, Et due-ment soumis, Me Guillaume Henry Ingoult, directeur de la pépinière de garance, demeurant au bourg, Et paroisse de Sainte Croix de vie, d'une part ; Et Pierre Martineau, journalier, demeurant au village des Bussolleries, En la paroisse de St-Hillaire de Ryé ; François Bonnín, aussy journalier, demeurant au lieu de Sion, En ladite paroisse de St Hillaire de Ryé ; Et Pierre Simon, journalier, demeurant au village des Bussolleries, En la paroisse Dudit St Hillaire de Ryé ; Etants toutes les parties de présentes En ce Lieu ; Entre lesquelles dites parties a Eté convenu Et accordé que lesdits Martineau, Bonnín, Et Simon, s'obligent de livrer audit Sr Ingoult, pendant le cours temps, Et Espace de neuf années, à compter de ce jour, La quantité de Six Milliers de goimont, qu'ils tireront sur la côte dudit St Hillaire de Ryé, propre pour La verrerie, Et ce par Chacune des dites neuf années, Lequel goimont, ils feront rendre, à leurs frais, audomicille dudit Sr Ingoult, audit Bourg de Ste Croixdevie ; Et qui celluy Dit Sr Ingoult, Leur payera la Somme de vingt Livres, par Chaque Millier, qu'ils Luy fourniront ; promet Ledit Sr Ingoult den'En achepter d'aucun autre qui Entireront Sur Lad^e Côte, queles dits Martineau, Bonnín, EtSimon, qui promettent aussy den'en vendre à aucune autre personne qu'audit Sr Ingoult ; fourniront, Les dits Martineau, Bonnín, EtSimon, Les perches nécessaires pour faire Bruler Ledit goimont, Et Le Rendre propre pour La verrerie ; EstConvenu Entre Les parties qu'au Cas queles dits Martineau, Bonnín, Et Simon, tirent plus queles Six milliers degoimont, Cy dessus Expliqués, par Chacun an, ils nepourront vendre Le Surplus Des dits Six milliers à d'autres, qu'au Refus dudit Sr Ingoult ; Et ce-pendant le temps Seulement que les dits Martineau, Bonnín, EtSimon, demeureront à la proximité de ladite Côte deSt Hillaire de Ryé, parceque s'ils trans feroient Leurs Domicilles à une plus grande distence quecelle deleurs demeures actuelles, ils neseront point tenus à L'exonération des présentes, ainsy que ledit Sr Ingoult, En cas que Ceux à quy il fera passer Ledit Goimont, Cesseroient detenir La verrerie ; Donneront Lesdits Martineau, Bonnín, et Simon, grosse des présentes, à leurs frais, audit Sr Ingoult ; tout ce que dessus à

aínsy Eté voullu, Consenty, Stipullé, Et accepté par Les parties, quy, pour Lénération ?, ont Chacunes à leurs Egards, obligées, affi-tées, Et hipotéquées tous Et Chacun Leurs Biens Meubles, et im-meubles, présents, Et futeurs généralement quelconques, Renon-çants, Les Dittes parrties à toutes Choses Contraires aces Dittes présentent dont ...Consents, fait, Etpassé au Bourg, Etparoiisse Du-dit Sainte Croixdevie, Dans Lamaison, Etdemeure dudit Sr In-goult, lieudépendant dela juridiction de nous notaires, Ce Dix neuf Dumois demay, Mil Sept Cent Soix antesix, avant midy, Et après Lecture faitte, Ledit Sr Ingoult S'est avec nous Dits notaires Soussigné, Et quant auxdits Martineau, Bonnín, Et Simon, dece par nous notaires Bien et D'ument Enquis Est inter pellés Suivant l'ordonnance approuvé Le mot Dont, qui Est En interligne. »

Signent : Ingoult, Nauilleau notaire, Sallo notaire pour registre

L'utilisation du « goimont » pour la verrerie m'est totalement inconnue. Un autre acte signale également que les mêmes journaliers fournissaient du « goimont brûlé rendu propre pour la verrerie », que Messire Louis Alexandre de Rossy, Chevalier Seigneur de Rorteau, demeurant paroisse de Dompierre-sur-Yon, fera prendre à ses frais « au prix de 20 livres par chaque millier ».

J'ai contacté Mademoiselle Hélène Boulineau qui connaît bien l'histoire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et voici ce qu'elle m'a aimablement communiqué :

- sur la pépinière de garance :

« Les premiers renseignements trouvés sur Me Guillaume Henry Ingoult le fait arriver à Sainte-Croix-de-Vie vers 1740. Il a été nommé Directeur des garancières du Bas-Poitou. Il venait du côté de Montpellier et connaissait donc la culture de la garance, récoltée dans le Sud, surtout en Provence.

Les racines de cette plante rubiacée sont employées pour la teinture. Les pantalons des soldats jusqu'à la guerre 14-18 étaient 'garance'.

Les graines étaient stockées 'Quai des Greniers', qui s'est également appelé 'Quai de la Garance'. Un de ses fils a été maire de Croix-de-Vie ».

- sur l'utilisation du goimont brûlé :

« J'ai toujours entendu dire que c'est dans le quartier de la Soudinière qu'on brûlait le goëmon pour faire de la soude. Monsieur Marcel Boutain (88 ans je crois), céramiste de Croix de Vie, ne connaît pas cette utilisation faite du goëmon et ne se souvient pas d'avoir entendu parler de verrerie à Saint-Gilles-Croix-de-Vie ».

Colette GENGOUX

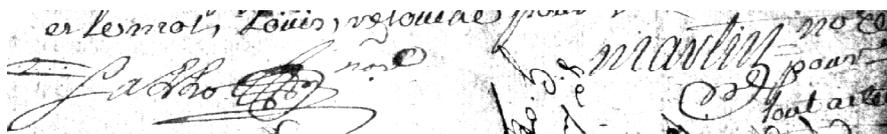
UNE AGENCE MATRIMONIALE A SAINT-HILAIRE

Dans le même cadre de recherches généalogiques, j'ai découvert également cet acte relatant (av. 1780) un fait pour le moins surprenant. Les noms d'origine sont

volontairement remplacés par des patronymes d'emprunt.

Colette GENGOUX

«Par devant nous notaires soussignés des isles et baronnie de Rié, à volontairement comparu Pierre DUPONT journalier veuf de Marie MARTIN demeurant au bourg et paroisse de Croix de Vie lequel, sans induction de personne à dit, déclaré et affirmé qu'il y a environ trois mois il rencontra monsieur Clément curé de Saint-Hilaire-de-Rié qui lui parla en ces termes, DUPONT veux tu gagner de l'argent ? Je puis t'en procurer. Le déclarant lui répondit qu'il lui ferait grand plaisir, et qu'il en avait grand besoin. Hé bien ! répliqua monsieur Clément, il ne tient qu'à toi d'en avoir, épouse Marie DURAND fille de Jean qui est enceinte et je te donnerai six cent livres de la part de Pierre DUROC de Saint-Hilaire-de-Rié. Le déclarant répondit au dit Sieur Clément, que six cent livres n'étaient pas même suffisants pour nourrir le fruit de la dite DURAND, mais que si on voulait lui donner sept cent cinquante livres qu'il épouserait la dite DURAND. A l'instant monsieur Clément répondit qu'il pouvait aller la voir et de conclure le mariage. Effectivement le dit déclarant fut chez le dit DURAND où était la dite fille, il déclare à sa mère ses intentions, cette femme lui dit que son mary était absent et qu'il pouvait retourner en deux jours, que pendant ce temps elle parlerait de cela audit Jean son mary. Le délai passé, le dit DUPONT fut encore à la maison du dit DURAND et lui déclara le sujet de ses démarches. Le dit DURAND, remercia le dit DUPONT, et lui dit qu'il aimait autant que sa fille fut malheureuse avec lui qu'avec un autre et qu'une telle alliance ne lui convenait pas, à l'instant le dit DUPONT pris congé et n'a pas retourné depuis chez DURAND. Lecture à lui faite de sa déclaration, a dit et affirmé contenir vérité, y a persisté et y persiste et en a requis acte que nous dits notaires soussignés lui avons octroyé pour valloir et servir à qu'il appartiendra, et à déclaré ne savoir signer de ce par nous enquis et interpellé suivant l'ordonnance fait et passé au dit bourg et paroisse de Croix de Vie étude de Martin l'un de nous dits notaires. Ce jour d'hui.....



Signent : Sallo notaire

Martin notaire pour tout acte

L'ÉCOLE DE LA FRADINIÈRE : RECUEIL DE SOUVENIRS

A 2,5 km du Pissot, sur la route du Perrier, le promeneur, en flânant, découvrira aisément l'École de la Fradinière, toute blanche, à volets bleus, entourée

de vénérables pins maritimes et de champs de cultures maraîchères, dont le quartier de la Rive a fait son label et sa réputation.



L'école de la Fradinière une journée de décembre 1998

Une école plus que centenaire, dont les décrets éclairés de Jules Ferry avaient permis l'implantation en 1883, sur un terrain alors gracieusement fourni à la Troisième République par le maître de la ferme de la Fradinière (lotissement actuel) à l'usage des grandes familles avoisinantes.

Une décision motivée (après avoir été mûrement réfléchi en Conseil) par l'éloignement du site qui ne permettait pas d'assurer, dans les normes requises, la scolarisation (devenue obligatoire) des nombreux enfants du quartier.

Les souvenirs reviennent aisément. Ainsi Marcel Babu, de Bel-Air, ancien élève lui-même, raconte comment son grand-père Charles Martineau (né en 1876) «avait dû se languir jusqu'à l'âge

de 7 ans, avant de pouvoir, en précurseur de l'école toute neuve, apprécier les affronts de Vercégin-torix envers César et les étourdissantes prouesses de Bonaparte ».

Chez Marie-Rose Béthus, 94 ans bien portés, les souvenirs sont d'une précision étonnante «*habitant alors le Préneau, se souvient-elle, je suis entrée à l'École en 1909 et Mr et Mme Rivallin en étaient alors les directeurs. Les plus âgés des écoliers avaient 11 ans ½ et quittaient l'école pour le travail à la ferme ».*

Elle se souvient aussi que l'école «*aux approches de la Grande Guerre »* comptait une centaine d'enfants répartis en trois divisions, comme on disait alors, et que les filles et les gars étaient séparés au milieu de la cour par un petit muret

(que l'œil du maître devait sans doute rendre infranchissable).

« *Pendant les récréations, se souvient-elle encore, les gars jouaient au loup et les filles faisaient du tricot au crochet et des canevas et puis à midi, on avalait le panier préparé dès potron-minet avant de repartir le soir, à pied sur les charrauds pour certains, en yole pour les autres* ».

Des yoles qui, d'ailleurs, seront utilisées en 1883 pour la construction de l'école, charroyant cahin-caha au travers du marais les pierres extraites des carrières des Rochelles, à une lieue de là, entre le Perrier et Challans.

Marcel Babu, à qui l'aïeul a décidément transmis bien des souvenirs de l'époque depuis ces temps reculés, se rappelle la succession de directeurs d'école, transplantés ici au gré des nominations académiques et qui furent Mr

Grolleau, Mr et Mme Maratier, Mlle Paitreau, MM Roger, Guillou et Gratton, Madame Gabiron (dont le chien Cartouche avait mystérieusement disparu).

Une innovation apparue au début des années 30 : la construction d'une nouvelle classe et surtout, luxe suprême pour l'époque, l'intronisation par la commune de douches à l'usage des habitants du quartier.

Les bambins de 1998 n'ont certes plus les sabots de bois de leurs aînés et le car scolaire a remplacé la yole, mais face à ces souvenirs conservés précieusement en mémoire par les plus anciens, l'oubli des rentrées d'antan n'est pas pour demain à la *Fradinière*.

Jacques Lageon



« Scène costumée à l'école de la Fradinière vers 1930 »

Collection AREXPO

NAISSANCE DE L'ÉCOLE DE HAMEAU DE LA FRADINIÈRE

APOGÉE D'UNE POLITIQUE DE DIFFUSION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE A SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ

L'école de la Fradinière, cette école de hameau sise à la périphérie nord du vaste territoire de la commune de St-Hilaire-de-Riez a été construite durant l'année 1882.

L'originalité majeure de cette nouvelle « *maison d'école* », comme l'on disait il y a un siècle, c'est que, contrairement aux autres, elle n'est pas une œuvre voulue et financée par la collectivité locale. Sa construction n'a pas été décidée par le Maire et le conseil municipal représentant et gouvernant la commune de Saint-Hilaire ; elle a été bâtie sur ordre du préfet de Vendée, représentant le pouvoir central. Et son chantier a été financé par un crédit spécialement accordé par Paris, sur ordre du ministre de l'instruction publique, Jules Ferry.

Aussi la création de cette école primaire supplémentaire est chargée de sens ; elle marqua - dans notre petite région - l'apogée des efforts entrepris depuis un demi-siècle par les notables nationaux et locaux pour améliorer l'instruction des enfants du peuple.

Une mutation culturelle de grande ampleur

La civilisation paysanne, en Bas-Poitou, comme partout ailleurs dans le monde des campagnes fut **une civilisation de l'oral**. C'est au sein de la famille qu'avaient lieu les apprentissages ; les grands-parents et les parents transmettaient par la parole et l'exemple les savoirs et savoir-faire de la communauté, à commencer par le langage. C'est ainsi que se perpétuaient durablement les traditions qui structuraient la vie sociale de chaque « *pays* ».

En milieu rural, le passage généralisé des enfants par l'institution scolaire est un phénomène fort récent. La scolarisation, avec l'apprentissage des techniques de la lecture et de l'écriture, permit aux jeunes villageois de pénétrer dans la civilisation de l'écrit. **Il s'agit d'une véritable révolution culturelle qui s'est accomplie progressivement dans le courant du XIX^e siècle.**

Cette alphabétisation ouvrit les portes de la modernité aux jeunes des milieux populaires ; grâce à elle, ils eurent accès à des connaissances et ils fréquentèrent et adoptèrent souvent des valeurs, des coutumes et des modes de vie réservés jusqu'ici aux élites qui résidaient majoritairement dans les villes.

C'est dire combien la fin de ce privilège culturel qui réservait le passage par l'école aux enfants des classes dirigeantes a été une des mutations majeures qu'a connue la société française, au sortir du séisme idéologique : pour elle la Révolution de 1789.



L'absence de statistiques

Les historiens spécialisés de cette mutation ont établi des statistiques en dépouillant en particulier les registres de l'état-civil. Ils ont comptabilisé à diverses dates le nombre des jeunes époux capables ou non de signer l'acte consacrant leur mariage. Ces taux d'alphabétisation des jeunes adultes permettent de décrire le rythme de cette évolution ; ils font apparaître des différences sensibles entre les classes sociales et entre les régions. Malheureusement, ce travail n'a pas été fait ni pour la Vendée dans son ensemble ni pour nos communautés rurales des pays de Vie, de Riez et de Monts.

Les registres de délibération du conseil municipal de Saint-Hilaire fournissent un indicateur du progrès de l'alphabétisation. Si en 1840, le secrétaire notait que 5 conseillers sur 13 « *déclarent ne savoir signer* », en 1880, il n'y en avait plus que 2 sur 16. Le pourcentage des conseillers ne maîtrisant pas l'écriture passe ainsi de 40 % à 15 % en un demi-siècle.

L'implication ancienne de la paroisse

Les clercs depuis le Moyen Age ont joué un rôle majeur dans les efforts de formation intellectuelle de la jeunesse. L'église catholique contrôlait les universités et les collèges. De plus, au travers du réseau de ses paroisses, c'est elle aussi qui souvent installa les premières écoles primaires.

Il est possible qu'il ait existé une de ces « petites écoles » dans la paroisse de Saint-Hilaire-de-Riez au XVIIIe siècle. Jean-François Tessier dans sa « *Chronique de Saint-Hilaire-de-Riez* » indique qu'il a trouvé à la date du 23 octobre 1706 la mention dans le registre paroissial du décès du « *Sieur René DANT, régent* ». Or ce terme désigne alors un maître d'école.

La Fabrique était le conseil qui gérait avec le curé les affaires de la communauté paroissiale. Le Journal des dépenses de la Fabrique de Saint-Hilaire pour les années 1831-1848 a été conservé. En 1839, Marie Pairaudeau qui avait déjà reçu l'année précédente 120 francs pour le blanchissage du linge d'église, reçoit, en plus cette année-là, 40 francs « *pour indemnité de logement en qualité d'institutrice dans cette paroisse* » (voir document n° 1 ci-contre). Cette mention disparaît en 1842.

Nous reparlerons plus loin du rôle pionnier qu'a joué la paroisse dans la scolarisation des filles.

La création en 1833 de la première école publique de garçons

Après la révolution de juillet 1830, le roi Louis-Philippe et son gouvernement donnèrent une impulsion au développement des écoles communales. **Le ministre des cultes et de l'instruction, l'historien protestant Guizot fit voter le 28 juin 1833 une loi qui faisait obligation à chaque commune d'ouvrir une école et de rémunérer un instituteur en vue de l'instruction gratuite des enfants des familles pauvres, les autres payant une rétribution scolaire mensuelle.**

Le ministre envoya des inspecteurs pour se rendre compte sur place de la situation. Les archives départementales (série T) conservent les questionnaires imprimés remplis par commune.

Les fiches des communes du canton de Saint-Gilles-sur-Vie montrent clairement que l'enseignement élémentaire était souvent inexistant, hormis dans les villes ou les bourgs comme à Saint-Gilles ou à Coëx. Il n'y a pas de fiche remplie pour Saint-Hilaire-de-Riez mais le dossier contient la lettre qu'adressa Mr Collinet son maire au préfet de la Vendée le 22 novembre 1833.

Dot 1101
PA

Etat des Comptes de la fabrique de St-Milair de Stiey
D'après le Budget de l'année 1839

1839			
360-1-1	payé pour les imputations ordinaires et extraordinaires	147	9
Janv 1	payé à quelques Amendeurs Couvreur pour des réparations à l'église	173	
mars 19	payé à Raymond Cierx pour ses Cierges	19	7
1840 mars 1	payé à M ^r Norlund servier le Prévôté de l'année	390	
Jan 1	payé à Pierre Guilleux demeurant à Brion pour 1900 ^t de rente vingt 10 pour cent et pour l'intérêt de 1300 ^t à 9 pour cent.	210	
Jan 2	payé à Pierre Vignand des hommes pour de l'argent prêt par feu J ^e me Fortin son compère et 4 ^e ans près de 9 ans	83	
Jan 23	payé à M ^r Gauthier de Croix de vie pour suite	47	6
Jan 24	payé à Marie Guiraud pour le Blanchissage du linge	120	
Jan 4	payé à Marie Guiraud pour indemnité de logement en qualité d'institutrice dans cette paroisse	40	
Jan 16	payé à M ^r Collinet de Croix de vie pour du bois fournis pour la Cure et l'église réparations	184	
Jan 22	payé à Bressard pour pain d'aveil	11	7
Jan 23	payé à M ^r de Challans pour Entens	10	
Jan 24	payé pour frais d'actes	9	90
Jan 24	payé pour une messe de fondation	3	
Jan 24	payé à Pierre Guilleux demeurant à Brion pour exempt sur la somme de 1300 ^t que lui devait la fabrique	200	

Total des dépenses ordinaires et extraordinaires 1609^t 19

Recapitulation

Recettes 1609^t 19^c

Dépenses 1609^t 19^c

rien en caisse

Ce courrier rédigé par un maire zélé qui en « *très obéissant serviteur* » appliquait fort rapidement les consignes venues de Paris est passionnant par les

détails concrets qu'il nous fournit sur les conditions du démarrage de la première école publique implantée à Saint-Hilaire-de-Riez

Mr Collinet presse le préfet d'adresser le plus tôt possible un mandat de 3.000 francs au percepteur, « *somme indispensable aux premiers besoins de construction de notre école mutuelle.*

L'édifice a déjà dix pieds de haut, la charpente est très avancée. Nous avons le terrain (1 000 francs) à payer et le vendeur et l'entrepreneur demandent des fonds.

Notre œuvre d'instruction gratuite est commencée de lundi dernier à la mairie en attendant que l'édifice s'achève. Nous y comptons 25 élèves et dans quinze à vingt jours ce nombre doublera. C'est tout ce que nous pouvons prendre jusqu'à ce que notre salle d'école soit prête.

Je vous réitère la demande que je vous ai faite de vive voix d'une somme de 800 francs sur le budget de 1834 pour notre ameublement. J'ai été obligé de prendre à crédit les tables, tableaux si nécessaires à notre commencement. Je compte d'autant plus sur ces 800 francs que vous avez eu l'obligeance de me les promettre. »

Le choix d'un nouvel instituteur en 1840

Le 9 mai 1840, douze conseillers municipaux délibérèrent sous la présidence du maire Mr Collinet. Voici

comment Mr Brémaud adjoint, nommé secrétaire par ses collègues, relata cette séance :

« Mr Renaud, curé de la commune, membre du conseil d'instruction primaire a été immédiatement introduit attendu qu'il s'agissait de procéder à la nomination d'un instituteur primaire.

Mr le maire a déposé sur le bureau la démission de Mr Collinet Henry, laquelle lui a été transmise le 1er mars dernier et a invité le conseil à faire le choix d'un instituteur pour le remplacer.

Mr le maire a déposé sur le bureau :

1°) une demande de Mr Verrière, instituteur actuel à la Chaise Giraud qui demande la place de Saint-Hilaire,

2°) le brevet de capacité de l'impétrant,

3°) l'institution de Mr Verrière,

4°) certificat de bonne conduite délivré au Sieur Verrière par Mr le maire de la Chaise en date du 24 avril dernier.

Mr le curé de son côté a dit qu'il avait reçu de bons renseignements sur le Sieur Verrière et il s'est joint au maire pour le proposer au conseil pour la place vacante. L'un et l'autre du reste ont exhorté les membres du conseil municipal à agir en toute liberté et à proposer un autre candidat s'ils en connaissaient de plus capables ou qui leur conviendraient mieux. Sur quoi, le conseil après avoir mûrement délibéré, considérant qu'il importe dans l'intérêt de la commune et de l'éducation des enfants, que la place ne reste pas longtemps vacante ; et que du reste les certificats et les renseignements pris sur le Sieur Verrière lui paraissent suffisants ; le nomme à l'unanimité pour remplir les fonctions d'instituteur primaire et invite le comité supérieur des Sables et les autorités desquelles dépend cette nomination à donner suite dans le plus bref délai possible à la demande du conseil.

Le conseil croit devoir observer qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter au refus que fait Mr le maire de la Chaise de l'exeat nécessaire d'après la loi à Mr Verrière, car autrement il n'y aurait pas de raison pour qu'un maire ne put garder à perpétuité dans sa commune un instituteur primaire qui trouverait ailleurs des avantages supérieurs à ceux que lui accorde la commune dans laquelle il se trouve, et cependant tel est aujourd'hui pour Mr Verrière l'état de la question ; c'est à peine si la commune de la Chaise lui procure la moitié des avantages qu'il trouve à Saint-Hilaire ».

Ce récit nous éclaire particulièrement sur deux points :

En premier lieu, on voit que le clergé participe au recrutement des maîtres des écoles publiques. Le curé, en application du Concordat de 1801 est nommé - comme le maire - par les autorités de l'Etat. Il est étroitement associé au choix d'un instituteur ; de ce fait, il influence le déroulement de sa carrière. Ainsi l'instituteur d'alors dépend étroitement des notables locaux, en particulier du maire et du curé, dont il subit les pressions.

En second lieu, ce compte-rendu nous révèle l'existence d'une concurrence intercommunale sur ce marché de l'emploi. Les communes riches ne se privaient pas d'appâter les meilleurs candidats en leur offrant des salaires plus élevés et des logements plus confortables.

Toujours est-il que Mr Verrière n'exerça pas bien longtemps à l'école publique de Saint-Hilaire puisque le comité local d'instruction primaire lors de sa réunion du 12 août 1841 enregistra sa démission sans en préciser les motifs. Et le 9 novembre 1841 le comité agréa pour le remplacer la candidature de René Baud « *vu les lettres de Mr l'inspecteur des écoles primaires de ce département qui constatent que le sieur Baud, joint à une instruction solide et suffisante, la meilleure moralité* ».

Le coût budgétaire de l'instituteur

En mai 1852 au moment où le conseil étudia le budget de l'année

suivante, le maire fit examiner séparément les dépenses envisagées pour l'enseignement primaire et donna connaissance aux conseillers municipaux des dispositions de **la loi du 15 mars 1850, la fameuse loi Falloux.**

Le conseil « *examine conformément à l'article 38 de la loi du 15 mai, s'il y a lieu d'allouer à l'instituteur un supplément de traitement afin d'élever son revenu au minimum de 600 francs* ».

Le conseil fit ses comptes, en reprenant les chiffres des années précédentes avec,

- d'une part,

la contribution prise sur les ressources ordinaires de la commune :

- « *un traitement fixe de 300 frs,*
- *une indemnité de logement de 120 francs* ».

- d'autre part,

les participations des familles ne bénéficiant pas de la gratuité soit en se référant au chiffre réalisé en 1851 :

- « *avec un taux de rétribution scolaire fixé à 1 franc 50 centimes,*
 - *une somme de 417 frs 25 centimes,* »
- d'où un
- « *total des dépenses de 837 frs 25 centimes* ».

Ayant vérifié que l'instituteur employé par la commune de Saint-Hilaire toucherait ainsi nettement plus que le minimum légal « *le conseil municipal n'alloue pas un supplément au traitement pour l'année 1853* ».

En 1852, la commune investit dans l'achat d'un logement de fonction

Mr Louis Goué, le maire, réunit le onze juillet 1852 son conseil municipal en réunion extraordinaire pour lui

*« Le maire expose au conseil que le propriétaire de la maison occupée en ce moment par l'instituteur se proposant de l'habiter à la Saint-Michel prochaine, ce maître va se trouver, d'après cet état de choses, et contrairement à la loi sans logement si la commune ne s'empresse de faire l'acquisition du seul local qui soit inoccupé et un peu convenable, qui est à vendre et non à affermer. Mais qu'il est évident, malgré la plus stricte économie, que la caisse municipale est bien loin de pouvoir supporter en ce moment, **une dépense de deux mille francs que nécessitera l'achat de local.** Et pourtant la commune ne peut, sans faire un tort considérable à son établissement d'instruction primaire, s'en dispenser. Il serait même très convenable de supplier l'autorité supérieure, tout en lui sollicitant un secours, d'autoriser la commune à traiter immédiatement dans la crainte que cette occasion...ne lui échappât.*

*Le conseil municipal, après avoir mûrement examiné les observations à lui soumises par le maire, et après avoir témoigné à ce magistrat toute sa gratitude, pour toutes les peines sans nombre qu'il s'est donné et qu'il se donne encore tous les jours lorsqu'il s'agit des intérêts de la commune, appuie de tout son pouvoir **la demande d'un secours de mille francs** qui lui paraît indispensable dans les circonstances où se trouve la commune.*

Le conseil prie également l'autorité supérieure de prendre en considération la grande utilité d'une pareille acquisition pour une commune de 2600 âmes qui s'est imposée et qui s'impose encore annuellement tant de sacrifices. La salle d'école qui est une des plus belles, des plus vastes et des mieux meublées, fut l'une des premières ouvertes dans les environs. Elle coûta beaucoup sans doute.

La commune a encore été l'une de celles qui se sont rendues les premières au désir de la nouvelle loi sur l'instruction primaire. Une école communale de filles y est établie depuis un an environ.

Le conseil termine en pensant qu'il trouvera pleine sympathie dans les autorités auxquelles il s'adresse, et qui tout en autorisant la commune à traiter dès à présent avec le propriétaire du local, dont il a été parlé, le secours de mille francs qu'il ose solliciter pour l'aider dans une acquisition d'une si grande utilité ne lui sera pas refusée. Quant à la somme qui resterait à la charge de la commune, le conseil municipal solliciterait de l'autorité supérieure l'autorisation de faire un emprunt jusqu'à ce qu'il soit possible à la commune de pouvoir le rembourser ».

Au milieu des louanges qu'adresse le secrétaire de séance à l'équipe municipale pour ses initiatives antérieures, il nous informe que **c'est en 1851 que fut ouverte la deuxième école communale, l'école de filles en applica-**

tion de la loi Falloux de 1850 qui en faisait une obligation pour les communes de plus de 800 habitants.

Nous découvrirons dans les documents ultérieurs les circonstances dans lesquelles elle fut créée.

« Les initiateurs de lois scolaires »

François Guizot



« Loi de 1833 »

Armand Falloux



« Loi de 1850 »

Victor Duruy



« Loi de 1867 »

Les réticences municipales face aux initiatives ministérielles de 1867

Depuis quinze ans, l'empereur Napoléon III règne lorsque **Victor Duruy** ministre de l'instruction publique fait adopter au printemps 1867 une loi sur l'organisation de l'enseignement primaire. Face à la résistance de la majorité parlementaire, le ministre a dû renoncer à une réforme ambitieuse qui aurait mis en place un grand service public gratuit pour tous, et aurait permis de rendre rapidement l'école obli-

gatoire. **Le texte adopté le 10 avril 1867 assura la gratuité pour un grand nombre de familles et encouragea la création d'école de hameaux et de cours pour adultes.**

Afin de favoriser l'application dans les communes des directives ministérielles, le préfet adressa à tous les maires un questionnaire demandant d'y réfléchir avec leurs conseils et d'envisager de nouvelles initiatives qui favoriseraient l'accès de tous à l'instruction élémentaire.

Le conseil de Saint-Hilaire se réunit le 1^{er} septembre 1867 :

«...à l'effet d'émettre son avis sur les points suivants, relatif à la loi du 10 avril 1867 sur l'enseignement primaire.

1°) Quel est le nombre d'écoles spéciales aux garçons, mixtes, spéciales aux filles, d'écoles de hameaux et de cours d'adultes qu'il y a lieu d'ouvrir ou de conserver dans la commune ?

2°) Quel est le chiffre du traitement à allouer aux directeurs et directrices d'école de hameau ? S'il doit y en avoir dans la commune ?

3°) Y a-t-il opportunité à affecter une partie de la rétribution scolaire au traitement des instituteurs adjoints et des institutrices adjointes - si toutefois il en existe dans la commune - ?

4°) Quel est le chiffre de l'indemnité à accorder aux directeurs et directrices des cours d'adultes de la commune ?

5°) Y a-t-il lieu d'établir la gratuité absolue dans la commune ?

6°) Quel sera le taux de la rétribution scolaire destiné à déterminer le traitement éventuel de l'instituteur et de l'institutrice ?

Le conseil après s'être bien pénétré des dispositions de la loi du 10 avril 1867 sur l'enseignement primaire et après avoir mûrement réfléchi sur chacune des questions qui précèdent émet l'avis et à l'unanimité :

*- **que les deux écoles** qui existent déjà dans la commune, tant pour les garçons que pour les filles, suffisent aux besoins de la population.*

*- **qu'une école de hameau** dans une commune telle que Saint-Hilaire-de-Riez toute composée de cultivateurs ou de gens peu aisés ou dans l'indigence et où leurs habitations sont par trop éparses, loin d'atteindre le but si louable qu'on se propose ne ferait qu'aggraver les charges déjà si lourdes de la commune, ne pouvant en toutes saisons réunir que le plus petit nombre d'élèves.*

*- **des instituteurs adjoints.** Là encore le conseil est d'avis que bien que les parents comprennent de plus en plus l'avantage de l'instruction, et que le nombre des élèves aillent conséquemment croissant, l'école n'est pas encore assez fréquentée pour nécessiter le concours d'un adjoint.*

*- **quant au cours d'adultes,** les habitations, comme déjà il a été dit, étant par trop éparses et la jeunesse encore par trop peu soucieuse de perfectionner son instruction, il y a lieu d'appréhender, malgré les efforts tentés, qu'il demeure longtemps en souffrance. La commune, l'an dernier, a voté 50 francs pour cet objet ; elle est toute disposée à favoriser dans la suite, par tous les moyens qui seront en son pouvoir une si louable institution.*

*- **le conseil aborde la question relative à la gratuité absolue** ; il la verrait établie dans la commune avec bonheur, dans la pensée que bon nombre d'enfants qui semblent voués à l'ignorance fréquenteraient les classes, au moins pendant la meilleure partie de l'année et que les instituteurs seraient mis par là à l'abri des variations qu'éprouve souvent pour des causes qui leur sont étrangères, le produit de la rétribution mais les ressources de la localité par trop restreintes car il serait désirable qu'on appliquât aux deux écoles existantes, la mettent dans la nécessité bien pénible de l'ajourner ».*

L'analyse faite par les élus de Saint-Hilaire a le mérite de bien souligner **qu'une des difficultés majeures auxquelles se heurtent les instituteurs** et leurs autorités de tutelle dans leurs efforts de diffusion de l'instruction, c'est à dire de la culture de l'écrit en milieu paysan, **c'est la forte irrégularité saisonnière du taux de fréquentation dans les écoles rurales.** En effet, les familles paysannes - dès le retour de la belle saison - continuent à avoir besoin pour les travaux des champs de la main d'œuvre de leurs enfants.

Ce qui frappe dans le texte cité c'est que le conseil municipal de Saint-Hilaire n'accepte aucune des propositions faites par «*les autorités supérieures*» dans le but «*louable*» de faire reculer «*l'ignorance*». En parlant crûment, sa réponse peut se résumer ainsi «*ces*

beaux projets ne sont pas réalistes. Ce que nous avons fait suffit largement pour le moment. Et de plus nous sommes pauvres et nous n'avons pas les moyens financiers d'en faire plus». C'est un discours conservateur. On est loin de la fierté exprimée en 1852, fierté d'être en tête à l'échelon du canton pour faire progresser la scolarisation des enfants des familles modestes. C'est un tournant dans la politique scolaire du conseil municipal de Saint-Hilaire.

Enfin, parmi les refus exprimés par les conseillers, l'un des plus nets est celui qu'ils opposent **au projet novateur de création d'école de hameau.** Quinze ans plus tard, celle de la Fradi-nière sera construite ; l'idée est en gestation déjà, mais on devine que l'initiative viendra d'en haut et non des élus locaux.

1872-1874 – Les démarches répétées du député auprès du ministère dans une affaire délicate : l’obtention de fonds publics pour financer l’agrandissement de l’école privée des filles. (ADV 60J66)

En 1871, après la défaite de Sedan et l’effondrement du Second Empire se déroulent des élections. Le nouveau conseil municipal élit un nouveau maire, P. Barotin. Ce propriétaire est de conviction monarchiste comme le nouveau député Edouard de la Bassetière qui militait en faveur du retour sur le trône de France, du comte de Chambord, le petit-fils du roi Charles X chassé en 1830. Le député ami sollicita du

Ministère l’obtention d’une subvention d’Etat en faveur de l’école paroissiale de filles de Saint-Hilaire-de-Riez.

Voici en quels termes Monsieur le Maire informa Monsieur le Sous-Préfet des Sables de cette affaire dans une lettre datée du 17 octobre 1872, en réponse au courrier du 24 août précédent dans lequel le sous-préfet ne lui parlait que des problèmes de l’école publique de garçons.

« Mais je suis surpris Mr le Sous-Préfet que vous n’avez encore rien demandé à l’égard de notre école de filles dont la situation doit attirer plus encore l’attention et le bienveillant intérêt du gouvernement.

*A cet égard **une demande a été adressée au ministère à l’effet d’obtenir pour cette école une somme de 2.500 francs** : indispensable pour subvenir aux besoins nouveaux de cette école qui prend des proportions de plus en plus considérables.*

La générosité de notre vénérable pasteur a mise à la disposition de la commune, au prix des plus grands sacrifices, cette école que nous aurions été dans l’impossibilité de créer avec nos propres ressources, mais aujourd’hui, il faut renouveler en entier, le vieux mobilier complètement usé ; et il faut ensuite l’augmenter considérablement à raison du nombre croissant des élèves qui de 35 élèves qu’elle recevait à l’époque de sa fondation - il y a 20 ans-- s’est élevé au chiffre de 150. La charité privée nous donnera les moyens d’ajouter deux salles : une pour la classe, une autre pour loger les deux institutrices adjointes, si le gouvernement veut bien nous accorder pour le mobilier la petite somme que nous demandons et qu’il nous serait impossible de nous procurer ailleurs.

Veillez Monsieur le Sous-Préfet être assez bon pour transmettre à Mr le Ministre le plus promptement possible ces observations nécessaires, je pense pour que la demande faite en faveur puisse avoir un résultat utile. Et veuillez aussi je vous prie y ajouter le secours de votre puissante recommandation ».

Dès le 22 octobre, Mr le Sous-Préfet rendit réponse à Mr Barotin ; lui précisant la marche à suivre afin que sa demande ait des chances d’aboutir.

« Monsieur le Maire,

La demande d’un secours de 2.500 francs pour l’école de filles doit avant d’être présentée au gouvernement, être préalablement instruite ».

En bon administrateur il lui réclame :

« 1 - Une délibération du conseil municipal.

2 - Le devis de la dépense projetée et les plans à l’appui.

3 - Un certificat du percepteur décrivant en détail la situation financière de la commune de Saint-Hilaire ».

Et il ajoute :

« Afin qu'aucun retard ne puisse retarder la marche de cette affaire, je ne saurais trop vous recommander de n'omettre aucune des pièces que je viens d'énumérer ci-dessus. Il est indispensable que ce dossier qui doit être soumis au Ministère soit complété de la façon la plus scrupuleuse afin d'éviter le renvoi. »

De son côté le député Mr de la Bassetière écrivit une première fois le 30 octobre à son ami, l'abbé Guérineau curé de la paroisse de Saint-Hilaire.

« Il ne faut pas vous décourager. On est bien disposé au Ministère. C'est dans les bureaux ou dans les autorités secondaires que nous trouvons de l'hostilité ».

Après quoi l'homme politique prodigua ses conseils au prêtre, afin qu'il obtienne une délibération convenablement rédigée de la part du conseil municipal. Et il ajouta, on ne peut plus clairement :

« Vous expliquerez au conseil que le secours pour le mobilier est surtout destiné à l'extension de l'école mais qu'on est obligé de parler de mobilier parce que la propriété n'étant pas à la commune, on ne peut obtenir de secours pour le fonds »

Et il ajoute en post-scriptum :

« Je pense que Monsieur le Sous-Préfet sera à la Roche le 2 novembre, jour du conseil de révision du canton de Saint-Jean-de-Monts. J'y serai et je lui parlerai. Vous pourriez attendre pour prendre votre délibération ».

Mr de la Bassetière écrivit à nouveau à Mr le Curé le 5 novembre :

« Je vous écris en montant en chemin de fer ; je regagne mon poste... »

« J'ai vu Monsieur le Sous-Préfet avant-hier et je l'ai laissé très bien disposé après l'avoir mis au courant de toute notre affaire qu'il ne connaissait pas bien. Faites donc rédiger par votre conseil la délibération comme je vous l'avis indiqué. C'est-à-dire établissez que la commune n'ayant pas fondé l'école de filles, une personne charitable (sans vous nommer pour le succès de la cause) a tout fait à ses frais mais que l'école a prospéré au-delà de toute espérance... »

« Ne vous perdez pas dans les détails et dites en gros qu'une somme de 2500 francs vous semble nécessaire pour faire face à ces besoins nouveaux. »

« L'important est que le dossier soit retourné au ministère, avec l'avis favorable de l'administration. J'en fais mon affaire après. Vous aurez moitié de la demande probablement ».

Le 5 décembre 1872, Monsieur de la Bassetière envoya un troisième courrier à Monsieur le Curé de Saint-Hilaire, toujours à propos du dossier de l'école des filles.

« J'ai été au ministère hier et on m'a dit que votre devis en gros suffirait. Il ne faut donc pas se décourager ; l'important est que les renseignements tels quels arrivent à Versailles. Au ministère, je me charge du reste. »

Je viens d'obtenir 1 200 francs sur 1 400 francs pour Monsieur le Curé de Bouin et j'espère bien être aussi heureux pour vous».

Et de nouveau le 30 janvier 1873 :

« Monsieur le Curé : Je suis allé au Ministère des Cultes pour votre affaire. C'est afin de faire reconnaître à votre école le caractère d'école subventionnée, et à ce titre de pouvoir légalement lui accorder le secours demandé, que votre conseil municipal a été appelé à voter quelque chose de son côté. »

Mais j'ai répondu au Directeur de la section, que si l'école libre était votre propriété exclusive, elle avait déjà cependant le caractère d'école subventionnée par le fait de ce que l'une au moins de vos institutrices reçoit un traitement ou une portion de traitement de la commune ou de l'Etat. Sur cette explication, j'espère qu'on vous dispense de votre allocation municipale. Attendez donc un peu.

Manifestement, le dossier que plaidait avec assiduité Monsieur le Député coinçait quelque part. Et pour l'instant, la consultation des archives disponibles à Saint-Hilaire-de-Riez et à la Roche-sur-Yon ne nous a pas permis de déterminer si le Ministère avait finalement accordé une subvention à l'école privée de filles de Saint-Hilaire et si oui quel en avait été le montant.

Toujours est-il, qu'elle ne fut pas attribuée avant l'été 1874 comme témoigne la lettre qu'envoya de Fontenay-Le-Comte le 23 juillet 1874, la Supérieure Générale de la Congrégation de l'Union Chrétienne au Maire de Saint-Hilaire-de-Riez, lettre que nous reproduisons ici. La Supérieure y remerciait Mr Barotin « de la subvention de 300 francs votée par votre conseil municipal... et qui demeura

ra toute entière affectée aux besoins des religieuses » qui résidaient à Saint-Hilaire dont elle soulignait « la position bien précaire ». Après quoi, elle ajoutait une supplique qui nous démontre qu'aucune subvention ministérielle n'avait été encore attribuée :

« Je serai très heureuse, Monsieur le Maire si vous pouvez, par l'entremise de Mr de la Bassetière, obtenir les fonds nécessaires pour l'amélioration du mobilier scolaire. Le local aurait aussi besoin de réparations urgentes auxquelles nous ne pourrions songer tout de suite, sinon nous sommes réduites à nos seules ressources. Nous attendons de la Providence, et des protecteurs dévoués de l'école, l'assistance qui nous est nécessaire pour continuer le bien auquel nous travaillons depuis plus de vingt ans ».

" Je serai très-heureuse. J'adresserai le Maire si vous pouvez, par l'entremise de M^r de la Bassetière, obtenir les fonds nécessaires pour l'amélioration du mobilier scolaire. Le local aurait aussi besoin de réparations urgentes, auxquelles nous ne pourrions songer tout de suite, si nous sommes réduites à nos seules ressources. Nous attendons de la Providence, et des protecteurs dévoués de l'École, l'assistance qui nous est nécessaire pour continuer le bien auquel nous travaillons depuis plus de vingt ans.

Votre très-humble Servante,

La Sup^{re} Gén^{le} de l'Union Chrét^{ne}

J. Euphrasia

Relig^{ieuse}

Fontenay, 23 juillet 1874.

Fac-similé partiel d'un courrier de la Supérieure Générale à Monsieur le Maire

1875-1877- Acquisition d'un terrain pour la construction d'une école neuve de garçons

Mr Barotin était manifestement un maire entreprenant : il voulait améliorer le local mis à la disposition des instituteurs pour former les garçons de la commune et ce d'autant que le nombre des écoliers progressait.

Aussi le 24 juin 1875, le conseil municipal « *demande l'autorisation d'acquérir des époux Moreau un terrain nécessaire à l'emplacement d'une maison d'école de garçons.*

Vu l'acte sous-seing privés en date du 20 juin 1875 par lequel le Sieur Moreau Pierre fermier et la Dame Marie Fortin son épouse dûment autorisée, consentent à vendre à la dite commune une parcelle de terrain située au lieu dit le Bardonneau d'une contenance de 25 ares et ce moyennant un capital de 1.312 francs. Par le même acte les vendeurs déclarent consentir à la commune une plus grande étendue de terrain, s'il en était besoin, moyennant le prix de 52 francs 50 l'are ».

L'enquête publique se déroula en juillet : elle « *ne donne lieu à aucune opposition ou réclamation* ». Aussi Mr Achard, maire de Saint-Gilles, le commissaire enquêteur désigné émit un avis favorable.

Dès le 25 juillet 1875, le conseil municipal « *insiste pour que l'acquisition Moreau soit réalisée le plus tôt possible* ».

Bizarrement l'affaire traîna en longueur et il fallut attendre le 16 août 1877 pour que le préfet de la Vendée prenne l'arrêté autorisant le maire de Saint-Hilaire-de-Riez à acquérir la parcelle de terrain vendue par les époux Moreau, « *l'immeuble acquis sera affecté à l'emplacement d'une maison d'école de garçons* ».

1882 - Le conseil municipal s'oppose aux initiatives scolaires prises par le gouvernement républicain qui laïcise l'enseignement public.

L'affrontement politique qui opposait la droite monarchiste et cléricale à la gauche républicaine et laïque connut un paroxysme durant les années 1876-1879.

Lors des élections législatives de 1876, les républicains devinrent majoritaires à l'Assemblée Nationale. L'opposition entre les deux camps se focalisait particulièrement sur la question du pouvoir détenu par le clergé catholique dans la société française. Le leader républicain Gambetta mit le feu aux poudres lors d'un discours de combat où il lança la formule célèbre « *Je ne fais que traduire les sentiments intimes du peuple en disant le cléricalisme, voilà l'ennemi* ».

Le Président de la République, le général monarchiste Mac Mahon crut bon de dissoudre l'Assemblée Nationale. Son camp perdit une deuxième

fois les élections en 1877. Mac Mahon se démit en janvier 1879 après que ses adversaires républicains eurent emporté les élections sénatoriales.

Jules Grévy fut élu président de la République à sa place et dès **1880 le 14 juillet devint la fête nationale** en souvenir de la Révolution Française, cette révolution si détestée par les légitimistes.

Le maire de Saint-Hilaire de Riez Mr Barotin qui appartenait à ce courant d'opinion, appuyé par sa majorité municipale, refusa comme de très nombreuses municipalités vendéennes de s'associer à cette célébration, refusant comme l'incitait le préfet de paviser de tricolore la mairie et d'organiser bal, feu d'artifices et distribution gratuite de nourriture aux pauvres.

Jules Ferry



Ministre de l'instruction publique (Fév. 1879 – août 1882)
et Président du Conseil (sept. 1880 – nov. 1881).

Signature de Jules Ferry :

A handwritten signature of Jules Ferry in dark ink, written in a cursive style.

Jules Ferry continua à appliquer le Concordat dont les radicaux comme Clemenceau réclamait l'annulation. Il conserva le budget des cultes grâce auquel le clergé paroissial était rétribué.

C'est par sa politique scolaire qu'il décida de gagner de manière durable la bataille idéologique. Voici comment il justifiait en 1882 dans la Revue Pédagogique ses réformes scolaires « *Lorsque toute la jeunesse française se sera développée, aura grandi sans cette triple étoile de la gratuité, de l'obligation et de la laïcité, nous n'aurons plus rien à craindre des retours au passé, car nous aurons pour nous en défendre... l'esprit de toutes les générations nouvelles, de ces jeunes et innombrables réserves de la démocratie républicaine, formées à l'école de la science et de la raison, et qui opposeront à l'esprit rétrograde l'insurmontable obstacle des intelligences libres et des consciences affranchies* ».

Jules Ferry et ses amis engagèrent des réformes de l'université et des études secondaires mais ils concentrèrent leurs efforts sur l'instruction primaire. Dès le 16 juin 1881, la loi établissant la gratuité était votée. Une deuxième fut plus difficilement ratifiée. **C'est la loi du 28 mars 1882 qui non seulement établit l'obligation scolaire de 6 ans à 13 ans mais supprima l'ins-**

truction religieuse des programmes, obligeant à ce qu'elle soit dorénavant enseignée « en dehors des locaux scolaires ».

Quelques semaines plus tard :

Le 19 août 1882, Mr Barotin lit aux huit conseillers qui ont répondu à sa convocation « *la lettre circulaire de Mr le Préfet de la Vendée en date du 31 juillet 1882 par laquelle un nouvel appel est fait au conseil municipal pour :*

1°) *voter la création d'une caisse des écoles.*

2°) *arrêter les statuts de la dite caisse.*

3°) *allouer une subvention à inscrire au budget additionnel de 1882.*

4°) *voter une subvention à porter au budget 1883* ».

Le conseil indique :

1°) « *qu'il a déjà été répondu négativement à cette question par une délibération motivée en date du 20 mai 1882. La situation financière de la commune étant la même qu'à cette époque, la création d'une caisse scolaire est jugée absolument impossible* ». Plus loin, il présente un argument qui indique clairement son refus de principe de la gratuité votée par le Parlement « *Tous les enfants nécessiteux, de l'un et l'autre sexe, auraient également droit de participer aux fonds versés à cette caisse. Or tout calcul fait, il peut arriver que la commission scolaire ait trois cent soixante-dix demandes à satisfaire et pour peu que l'on attribue à chaque demande même une très petite somme, on arrive à créer une charge énorme aux contribuables. On arrive au communisme sous forme d'impôts* ».

L'emploi de ce mot repoussoir souligne si besoin en était que l'antagonisme idéologique est fort.

La suite de la délibération le confirme, qui conteste les mesures de laïcisation.

2°) *Le conseil municipal se fait l'écho de la population entière en exprimant le vœu pour que la récitation de la prière ait lieu comme autrefois avant et après les classes ainsi que la récitation de la lettre de catéchisme. La population entière est catholique ; elle veut que les enfants soient élevés dans des principes religieux* ».

Le préfet Mr Calvet envoyé « en mission » dans un département réputé difficile puisqu'il a voté, contrairement

Monsieur Barotin le 1^{er} septembre prit sa plus belle plume et explicita sa pensée et celle de son conseil à l'autorité de tutelle : « *par les mots "comme autrefois avant et après les classes" le conseil municipal avait voulu dire :*

1°) *que la prière, telle qu'elle a toujours été dite jusqu'à ce jour avant la classe du matin et à la sortie, à la rentrée de la classe du soir et à la sortie soit faite d'une manière respectueuse afin de sanctifier le travail des maîtres et des enfants.*

2°) *que les maîtres et les maîtresses fassent apprendre la lettre de catéchisme aux enfants, comme autrefois c'est-à-dire pendant les heures de classe ; la récitation du catéchisme, en dehors des heures de classe, étant jugée à peu près impossible, surtout dans la saison d'hiver* ».

Toute ambiguïté étant levée Monsieur le Préfet « *bleu* » tapa sur les doigts du maire « *blanc* ». En date du 4 septembre il signa un arrêté qui annulait la délibération prise le 19 août par le conseil municipal de Saint-Hilaire et interdisait au maire et à son secrétariat d'en délivrer aucune copie. De plus Mr Barotin fut mis dans l'obligation de notifier cette annulation à son conseil et de « *transcrire l'arrêté préfectoral sur le registre des délibérations, en marge des délibérations* ». Ce qui fut fait et paraphé pour copie conforme **le 17 septembre** par Monsieur le Maire.

Il est remarquable que Monsieur le Préfet, en efficace serviteur d'un pouvoir central parisien devenu républicain justifia sa décision d'effacer l'expression démocratique des élus « *de base* » récalcitrants en s'appuyant :

- d'une part sur la loi royale du 18 juillet 1837 signée par Louis Philippe qui

à la majorité de la nation pour des candidats royalistes, ne put laisser passer une délibération qui contestait aussi fort la législation adoptée par la majorité parlementaire. **Dès le 24 août**, il écrivit au maire récalcitrant -ce n'est pas le seul en Vendée- où il « *invitait l'officier municipal à lui indiquer ce qu'entendait dire le conseil municipal par les mots "comme autrefois avant et après les classes"* ».

n'autorisait les conseils municipaux à « *exprimer des vœux que sur des affaires d'intérêt local* » :

- **d'autre part** sur la loi impériale de 5 mai 1855 signée par Napoléon III qui édictait que « *toute délibération d'un conseil municipal portant sur des questions étrangères à ses attributions est nulle de plein droit* ».

Et le préfet concluait son argumentation en constatant que « *les questions relatives à l'application des lois n'ont pas été comprises par les législateurs dans les attributions des conseils municipaux* ».

Cela met en évidence la continuité de la tutelle forte qu'exerçait le pouvoir central, tutelle rigoureuse qui se maintint par delà les nombreux changements de régime et de constitution qui ont caractérisé notre histoire nationale au XIX^e siècle.

En 1882 une opération choc du gouvernement Jules Ferry en Vendée : le financement de 50 écoles de hameau

Mr Calvet le préfet ne se contenta pas de censurer les délibérations des conseils municipaux d'opposition, majoritaires dans son département. Il proposa au ministre de l'instruction qui n'était autre que l'ancien président du conseil Jules Ferry de prendre une initiative forte. Dans le courrier qu'il lui adressa le 25 avril, courrier qui contenait les rapports et cartes établis par l'inspecteur d'Académie, Mr Faisant, le

préfet sollicitait « *une large et généreuse intervention de l'Etat* » intervention qu'il chiffrait à « **600 000 francs** » car « ***pour appliquer sérieusement la loi de l'obligation, il est nécessaire de créer en Vendée une cinquantaine d'écoles mixtes de hameau où l'on pourrait recevoir les petits garçons et les petites filles de 5 à 10 ans c'est-à-dire jusqu'à l'âge où ils auront la force de se rendre à l'école du bourg*** ».

L'inspecteur d'Académie et le préfet justifiaient ce projet ambitieux par deux arguments majeurs.

En premier lieu, les difficultés liées à la géographie :

« *La population presque partout agricole est disséminée sur toute l'étendue du territoire de la commune au lieu d'être groupée au chef lieu ou bourg* ». De plus « *dans le bocage et le marais le territoire d'un grand nombre de communes est fort étendu* ». Trente-sept communes sont citées dont les superficies vont de 8 000 à 4 000 hectares et parmi elles dans le marais nord : Bouin, Bois-de-Céné, Saint-Gervais, Sallertaine, Saint-Jean-de-Monts, Soullans et Saint-Hilaire-de-Riez avec ses 4907 hectares.

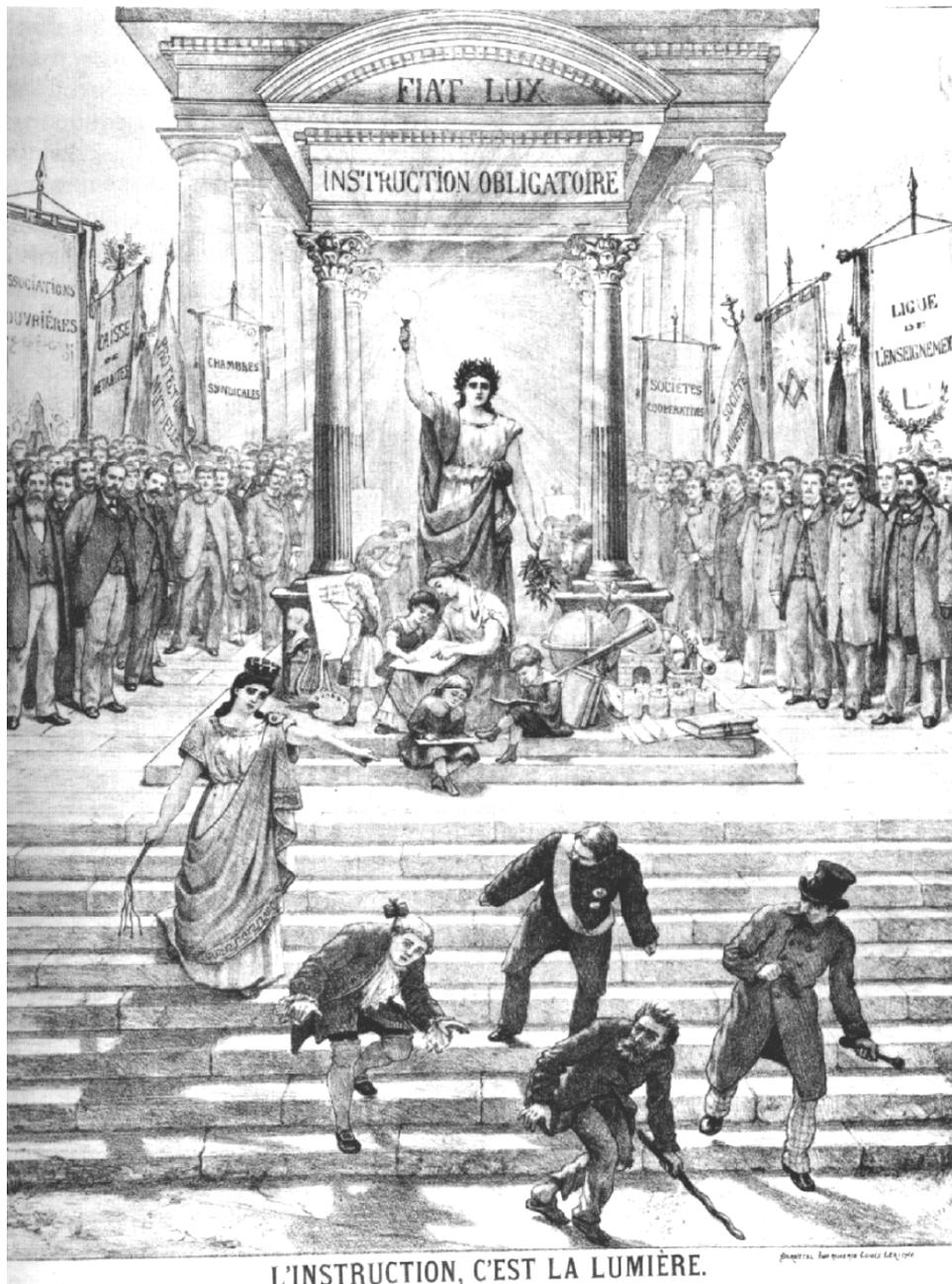
« *Aussi beaucoup d'enfants pour se rendre en classe ont-ils à parcourir matin et soir, 4, 5, et même jusqu'à 11 kilomètres. Pour accéder aux routes, ils sont obligés dans le bocage de traverser tous les enclos en escaladant les barrières ou échaliers, et dans le marais, de parcourir en bateau les canaux ou étiers.*

Dans beaucoup de communes un certain nombre d'enfants ne viennent en classe que vers 10 ans au moment où le clergé exige impérieusement qu'ils apprennent le catéchisme pour faire leur première communion.

A Saint-Jean-de-Monts, par exemple sur 372 garçons en âge de fréquenter l'école, 185 seulement sont inscrits au registre matricule et 140 au plus suivent régulièrement ».

En deuxième lieu, l'attitude des élites dirigeantes du département. Voici l'analyse qu'en fit le préfet :

« *Si les idées de liberté et de progrès se propagent lentement dans le département que j'administre, la cause en est surtout à l'influence réactionnaire des grands propriétaires territoriaux (...). Le sol est divisé en vastes domaines, véritables fiefs nobiliaires ; subdivisés en une infinité de petites fermes ou métairies. L'isolement des métayers et fermiers dont la classe constitue la très grande majorité du corps électoral, le défaut d'écoles, l'ignorance (...) facilitent singulièrement l'action d'un clergé d'idées rétrogrades et fanatiques : la superstition et la soumission résignée aux volontés du propriétaire du sol ont été le fruit de cette domination cléricale sur une population pauvre. Ce n'est que depuis peu d'années que la facilité des communications, l'exemple des villes et le développement de l'instruction primaire ont déterminé un mouvement d'émancipation intellectuelle et politique parmi les paysans, c'est-à-dire chez les quatre cinquièmes du corps électoral de Vendée* ».



Cette gravure exprime le credo politique des républicains : c'est la diffusion par l'école primaire des

« LUMIÈRES DE LA RAISON »

dans l'esprit des enfants du peuple qui fera reculer les forces conservatrices.

Ainsi le projet était bien de nature politique : il s'agit de gagner aux idées républicaines la masse des électeurs ruraux.

Le projet reçut aussitôt l'appui du gouvernement Jules Ferry qui dès le 2 mai rendit réponse lui-même au préfet :

« *Pas plus que vous Mr le Préfet, je n'ai pris au sérieux cette annonce d'une insurrection contre la loi qui veut que tous les Français sachent lire et, écrire...* » insurrection « *dont nous menacent bruyamment les adversaires de la République* ».

« *En Vendée, comme ailleurs, il sera malaisé de faire entendre à des populations laborieuses et calmées que la liberté de conscience est en danger et que l'ère des persécutions est ouverte par cela seul que l'enseignement religieux se fait à l'Eglise au lieu de se faire à l'école ou parce que le temps nécessaire à cet enseignement devait se trouver désormais le jeudi, le dimanche, le matin et le soir de chaque jour, au lieu d'être pris sur la durée déjà si insuffisante des heures de classe proprement dite (...).*

Ce qui manque en Vendée, ce ne sont pas les élèves, ce sont les écoles (...).

Il n'y a qu'un remède à cet état de choses c'est de créer des écoles, sinon dans chaque hameau, ce qui est impossible, du moins au centre de chacune de ces zones désertées qui se trouvent, situées entre plusieurs communes et hors de portée de tous les centres scolaires (...).

J'ai soumis à la signature de Monsieur le Président de la République un décret mettant immédiatement à votre disposition une somme de six cent mille francs destinée à créer des écoles de hameau dont les maîtres et les maîtresses seront rémunérés (...) sur les fonds de l'Etat (...).

Veillez me faire connaître les mesures que vous comptez prendre pour en assurer la prompte exécution ».

Début 1883 ouverture de l'école de hameau de la *Fradinière*

Comme le souhaitait le chef du gouvernement l'exécution du décret du 2 mai fut prompte.

Le 20 juillet 1882, à la Roche-sur-Yon la construction des cinquante écoles de hameau avec deux modèles :

- 27 écoles à une classe.
- 23 écoles à deux classes.

fut mise en adjudication. Cinq entreprises avaient soumissionné et ce fut l'entreprise Moreau qui décrocha cet énorme contrat.

Dès le 14 juillet, Monsieur François Crochet propriétaire à la Fradinière et son épouse Catherine Guyon signaient une promesse de vente d'un terrain de 20 ares de 28 mètres de façade pour y implanter l'école de hameau attribuée à la commune de

Saint-Hilaire-de-Riez, cela pour la somme de 20 francs.

L'architecte départemental Loquet, surveilla attentivement l'avancement du chantier.

La nouvelle école ouvrit probablement ses portes au début de l'année 1883.

La municipalité de Mr Barotin se tint à l'écart de ce projet qui n'était pas le sien ! Aussi faut-il attendre le 28 février 1885 pour trouver la première mention de l'école de la Fradinière dans le registre des délibérations municipales : *date à laquelle le maire fait voter la dépense de l'installation de la cloche de l'école payée 14 francs 30 au forgeron Jean-Marie Brémaud.*

La rapidité de cette réalisation d'envergure : cinquante écoles aux quatre coins de la Vendée montre clairement la volonté des autorités républicaines « de contribuer puissamment à régénérer la Vendée » (citation du rapport de Mr l'Inspecteur d'Académie) en libérant le bon peuple de la tutelle des élites traditionnelles, nobles et prêtres hostiles aux idées nouvelles.

Souscription en nature



Arrondissement des Sables d'Olonne

Commune de St-Hilaire de Ré

Souscription consentie pour Construction d'une Ecole
au hameau de la Tradinière.

Nom et Prénoms du Souscripteur	Profession	Domicile	Indication, tant de la nature de la contribution	Indication archivée	Signature du Souscripteur
Demay Jean Louis	negociant	Reux	2 charriés	8,60	L. Demay
Bouard Pierre	fermier	Reux	un charriés	4,30	Bouard
Dontoyeur Jean	id	deux charriés	deux charriés	8,60	Dontoyeur
Colvin Jean Marie	marin	Reux	deux charriés	8,60	+ Colvin
Colvin	marin	id	un charriés	4,30	+ Colvin
Nigand Pierre	fermier	Monmoulin	un charriés	4,30	Nigand
Dunand Pierre	id	id	un charriés	4,30	Dunand
Dontoyeur Jean	marin	deux charriés	un charriés	4,30	Dontoyeur
Morvan Jean	fermier	Reux	deux charriés	8,60	Morvan
Morvan Charles	fermier	Reux	deux charriés	8,60	Morvan
Colvin Jean Marie	fermier	Monmoulin	2 charriés	8,60	Colvin
				73,10	

Un extrait exécutoire la présente liste de souscriptions s'élevant à dix-sept charriés dix centimes dix centimes

La Roche-sur-Yon le 20 août 1886

Le Préfet,

A l'instigation du préfet, une souscription fut lancée. Onze volontaires du quartier s'engagèrent à fournir une aide à l'entrepreneur : dix-sept charrois estimés à une valeur totale de 73 francs 10 (voir document ci-dessus).

Bernard de SINGLY

CROTAS, BOUSAS

La fabrication des crotas et des bousas vous est racontée en patois parlé dans le secteur nord de Saint-Hilaire-de-Riez (La Peige, Le Pissot, La Rive) Nous avons essayé d'adapter ce texte en français.

« *Bé dou monde prenént dous crotas pr dous bousas é dous bousas pr dous crotas ; més oul é poet la maeme chouse* ».

« Bien des gens prennent des « *crotas* » pour des « *bousas* » et des « *bousas* » pour des « *crotas* » ; mais ce n'est pas la même chose ».

I - LES CROTAS

Les machines à fare dous crotas, petits ou grous ch'êt dous baetes à cornes, beïs ou vaches, taures ou nojhéts, ou encore dous bodalles.

Quent les baetes sont à la grénjhe, pi qu'a vivént de sec à fesént dous bèles bouses qui se tenént. On les sort dejhor pr les boetes avec la bouraïe et on mét én paquet, ché fèt le fumeï.

Més à la mise dejhor ou moï de maï que l'erbe ét froïche é moullaïe a se soulajhént bédésine.

Su les chénps de foere, les maquegnons én savént chuque chouse, malgré que le sont bene à la coule, que le se défient én passént darère les baetes qui sont à la drollète, quoeque cheï, l'atrapént de bèles fusaês quént à toussént én maeme ténps.

Les crotas se ramassént déns les préis à compteï de juillét : les bouses sont pu bèles. On atént que le dessus sejhe sec, on les vire avec ine forche à quate does, on les mét én égrolètes pr les fare essoreï. Quént le sont secs on les charoet avec ine bale qu'on traene au bout d'ine lèse qu'at in mallon qui sert de pougnaïe.

On fét un maton rond comme in moulane à vent qu'on afaète avec les pu béas qu'on mét én démoüllént.

Le paquet de crotas reche su le praï j'husqua'aproe les batries.

Les machines à faire des « *crotas* », petites ou grosses, sont des bêtes à cornes : bœufs ou vaches, génisses ou taurillons, ou encore des veaux.

Quand les bêtes sont à la grange et qu'elles vivent de « *sec* », elles font des belles bouses qui se tiennent. On les sort dehors par les lucarnes avec la litière souillée et on met en tas, ça fait le fumier.

Mais à la mise dehors au mois de mai, que l'herbe est bien fraîche et mouillée, elles se soulagent facilement.

Sur les champs de foire, les « *maquignons* » en savent quelque chose, malgré qu'ils sont bien « *à la coule* » (habitués), qu'ils se méfient en passant derrière les bêtes qui sont dérangées, malgré ça, ils attrapent de belles fusées quand elles toussent en même temps.

Les « *crotas* » se ramassent dans les prés à compter de juillet ; les bouses sont plus belles. On attend que le dessus soit sec, on les vire avec une fourche à quatre doigts, on les met en appui par quatre pour les faire sécher. Quand ils sont secs, on les transporte avec un panier en lattes de châtaignier qu'on traîne au bout d'une corde qui a un maillon en bois qui sert de poignée.

On fait un tas rond comme moulin à vent qu'on termine avec les plus beaux qu'on met en dégradé.

Le paquet de « *crotas* » reste sur le pré jusqu'après les battages. (environ fin août).

Sareï dous crotas, chateïte tote ine afare. Y voïe éncore la charète avec son bourriquet. Le long dous fourajhères pi déns les cougns on atacheit dous bernés de sacs pr cllachesir. On les chergheït avec in pèle en baïe ou la forche à fumeï. Oul afaïteit la chartaïe en métént les pu béas outour

Arrivaï au chéraï, on les météit dén in galetéa bene ou sec pr s'én servir pendant l'iver

L'iver ou feseït poet béa de menqueï de chaufajhe dén ine grénde cheminaïe, surtout si le monde atient frdelious.

Dou baïe, bé sur, més les bounes fames saviént pa fare de feï sén llous crotas.

Le sore faleït assaraï le chaufaghe pr la vllaïe épi le lendemén matane ale aliént avec llou bale, à métient in pétit de baleï dén le fond, dous copéas, dous crotas ou dous bousas, chuques coces, in ptit de menu baïe, les graenètes pr dessus.

Quant ou feseït grénd freït fâleït éntretenir le feï. La boune fame feseit plusieurs tours avec sa bale ou son diventau pr les graenètes.

Quant ou jheleït, oul atrapeit l'ongllaïe, on se chauffeit les manes devént le fei, on chiteit ses bots pi on méteit ses peïs sur la taùle dou foueï, pr les achaleï.

On s'assiseït sr la chaise dou foueï pr chauffeï sen échine.

Si les bots atient moullaï on méteit de la cendre chaùde pr les essoreï et les achalleï.

Rentrer les « *crotas* », c'était toute une affaire. Je revois encore la charrette avec son bourriquet. Le long des fourragères et dans les coins, on attachait des sacs cousus entre eux pour calfeutrer. On les charge avec une pelle en bois ou la fourche à fumier. On terminait la charretée en mettant les plus beaux autour.

Arrivé dans la cour, on les mettait dans un toit bien au sec pour s'en servir pendant l'hiver.

L'hiver, il ne faisait pas bon de manquer de chauffage dans une grande cheminée, surtout si les gens étaient frieux.

Du bois, bien sûr, mais les « bonnes femmes » ne savaient pas faire de feu sans leurs « *crotas* ».

Le soir il fallait rentrer le chauffage pour la veillée et puis le lendemain matin elles allaient avec leur « *bale* » (panier en lattes de châtaignier), elles mettaient un peu de « *balei* » (bale de blé) dans le fond, des débris de bois, des « *crotas* » ou des « *bousas* », quelques cosses, un peu de menu bois et les grainettes par-dessus.

Quand il faisait grand froid, il fallait entretenir le feu. La « *bonne femme* » faisait plusieurs tours avec sa « *bale* » ou son tablier pour les grainettes.

Quand il gelait, on attrapait l'onglée, on se chauffait les mains devant le feu, on quittait les sabots et on mettait ses pieds sur la plaque du foyer pour les réchauffer.

On s'asseyait sur le bord du foyer pour chauffer son « *échine* » (dos)

Si les sabots étaient mouillés, on mettait de la cendre chaude pour les sécher et les réchauffer



«Tas de crotas»
- Collection AREXPO -

II - LES BOUSAS

Les bousas sont fêt avec dou fumeï épi de la palle. Su le bord d'in marchaï ou d'in fossaï on charoete dous tonbereaus de fumeï. Le paqué se fêt én rond d'ine épaessure d'in demi-mètre. Avec ine bo-guète on l'arouse.

On emmene in chevaù bridaï qu'on mene avec ine longhe, on li fêt fare le manèghe su le paqué, à l'endreïte, à l'envers, pu proe, pu logn, pr cheï le meneur se met en mitén dou paquet, ses calnières de chulote sourdues pr dessus les jhenolles.

Quént oul ét bé trpelaï, avec la pèle on enplit in brouète, é à peletaïes on mét chou fumeï à petits paqués é on les épllate avec ses dés manes, oul a qu'a laésseï le sloll fare. On les vire é on les mét én égroléas, pr que le finijhént d'essoreï. Avén la fén dou béa tenp on les sare à l'abrit avec les crotas.

Entrevous, les mossieurs qui ve jhaleï de la vile, aveï vous chuque foe dilé dén un praï pr savoer ce que chaïte dous bouses de vache ? Ve ve croyeï in pae malane, mes jhamaï ve z-aveï fêt ine mécanique paréllé, qui ménjhe de l'erbe, doune dou lète ; ine baete qui rénjhe ce qu'ale at avalaï, ale ou retourne déns sa pénse, ou la nourrit et ale ou renvoïte su le praï, ché sert a le fumeï ou bedon, dou monde ou ramassént pr se fare du chauffage pr l'iver.

Vout gaz, voute charbon, voute électricitaï ché vout poet nos crotas pi nous bousas. Cheï, chate ine sente naturelle, ché fêt dou feï naturel.

Les « *bousas* » sont faits avec du fumier et puis de la paille (malaxés). Sur le bord d'une mare ou d'un fossé, on charroie des tombereaux de fumier. Le tas se fait en rond d'une épaisseur d'un demi mètre. Avec une écope, on l'arrose.

On emmène un cheval bridé qu'on conduit avec une longe. On lui fait faire « *le manège* » sur le tas : à l'endroit, à l'envers, plus près, plus loin. Le meneur se met au milieu du tas, ses jambes de culotte remontées par-dessus les genoux.

Quand c'est bien piétiné, avec la pelle on remplit une brouette, et, à pelle-tées, on met ce fumier à petits tas et on aplatit avec ses deux mains. Il n'y a qu'à laisser le soleil faire. On les vire et on les met en rangées, les uns contre les autres, pour qu'ils finissent de sécher. Avant la fin du beau temps, on les rentre à l'abri avec les « *crotas* ».

Vous autres, les messieurs qui sortez de la ville, avez-vous quelques fois rentré dans un pré pour savoir ce que c'est des bouses de vache ? Vous vous croyez un peu malins, mais jamais vous avez fait une « *mécanique* » pareille, qui mange de l'herbe, donne du lait ; une bête qui rumine ce qu'elle a avalé, qui le retourne dans sa panse, ça la nourrit et elle le renvoie sur le pré, ça sert à le fumer, ou bien des gens le ramassent pour se faire du chauffage pour l'hiver.

Votre gaz, votre charbon, votre électricité, ça ne vaut pas nos « *crotas* » puis nos « *bousas* ». Cela a une odeur naturelle, ça fait du feu naturel.



«La fabrication des bousas à Barbâtre»
- Collection AREXPO -

La confection des « *bousas* » et le ramassage des « *crotas* » ont cessé dans les années 60 à 70 avec l'arrivée de nouvelles énergies. Cependant, quelques grands-mères n'ont cessé de ramasser des « *crotas* » qu'il y a seulement quelques années. Les « *commodités* », l'électrification des campagnes s'est achevée dans les années 50 (aux Roselières le 24/12/1949), l'eau courante, les maisons du marais n'ayant pas d'eau buvable à leur puits, l'adduction de l'eau s'est achevée dans les années 70. Dans les habitations des rives où l'eau est buvable, certaines sont seulement alimentées par un groupe prenant l'eau dans le puits. Certaines maisons n'ont l'eau courante que depuis quelques années, et pas garantie potable. Il y a toujours des maisons sans eau chaude au robinet et quelques maisons n'ont d'autre chauffage que la cheminée, et sans isolation particulière.

Les bourrines, il était réputé faire bon dans une bourrine, encore fallait-il qu'elle soit bien entretenue, ce qui

n'était pas toujours le cas, faute de moyens ou de personnes valides pour le faire.

Le feu de cheminée était souvent parcimonieux et, lorsqu'il gelait, la température à l'intérieur excédait rarement 10°. Au petit matin, lorsque le feu était éteint depuis longtemps, il n'était pas rare d'avoir de la glace dans le pichet ou le pot de café.

Le froid pénétrait encore davantage dans les maisons couvertes de tuiles.

Dans ce marais où le bois était rare, vous ne saurez jamais le service qu'ont pu rendre les « *crotas* » et les « *bousas* » à ces familles maraîchines.

Les jeunes ne l'apprendront plus, ils ne sauront plus jamais ce que c'est de « *virer des crotas* » et « *faire des bousas* ».

Dans la vie, c'est toujours les choses les plus simples et les plus naturelles qui ont donné le goût de vivre avec les « *commodités* » qui faisaient le bonheur de nos grands-parents.

Voici quelques recettes :

La soupe à la citrouille, dans une marmite sur ce feu, parlez-en-moi ?

Un pot au feu, avec une poule élevée à courir dans la cour, du poireau, des carottes, des rutabagas. Parlez-moi de cela !

Un morceau de viande de porc avec des têtes de choux verts qui ont eu une première gelée, il y a de quoi se lécher les babines.

Mettez des quartiers de citrouille sur la tôle bien chaude du foyer, retournez dessus un vieux chaudron en fonte, recouvrez-le de « *bousas* » bien rouges, de la balle de blé au-dessus. Ça va cuire à la vapeur et ça aura une odeur que ne vous donnera pas votre gaz ou votre électricité.

Sous votre chaudron, mettez-y des pommes, des coings, des poires d'hiver (à cuire), c'est la même réussite.

Des pommes de terre en robe des champs, dans les cendres couvertes de braises, qui cuisent doucement à petit feu. Vous aurez sous la peau qui s'enlève facilement, une belle croûte jaune. La pomme de terre cuite à point rendra jaloux bien des gourmets.

Adaptation du texte de Pascal Vrignaud par
Jean-Claude PELLOQUIN

DES NOUVELLES DU FACTEUR EN CE TEMPS-LA

Jean est retraité des P.T.T. Il a terminé sa carrière voici quelques années à Nantes. Il a accepté d'évoquer pour nous ses débuts dans la profession, à Saint-Hilaire-de-Riez, juste après la « Deuxième Guerre Mondiale ».

Avant de commencer à parler de moi, je voudrais dire deux mots du métier tel qu'il se pratiquait avant la deuxième guerre. J'avais un grand-oncle de Saint-Jean-de-Monts qui était facteur avant la guerre 14-18. Il faisait sa tournée à pied avec un bâton de marcheur, du bourg de Saint-Jean jusqu'à Orouët et aux Levrelles. C'était encore bien plus dur. A la retraite, il avait une vache qu'il faisait paître sur les « *banquettes* », à l'entrée de Saint-Jean. Plus tard, j'étais enfant, je revois aussi le facteur dans le bourg de Saint-Hilaire-de-Riez, le dimanche après la messe. Il se plaçait près de la « *pierre de criée* » et donnait le courrier aux gens qui venaient au bourg (pour eux ou parfois pour leurs voisins). Le facteur travaillait le dimanche».

- Et vous, quand avez-vous vraiment commencé ?

« J'ai commencé à travailler le 1^{er} janvier 1948, ça devait être, je crois bien, la dernière année où on a travaillé un jour férié. J'ai commencé comme remplaçant. Ce jour-là, j'ai eu bien du mal à finir ma tournée. J'ai été invité partout avec « *foutimassons* », vin, café. Il fallait arroser partout le nouvel an et en plus, j'étais le nouveau facteur. Heureusement les jours fériés, il n'y avait ni opérations financières, ni mandats ! ».

- Quelle tournée faisiez-vous ?

« Comme j'étais suppléant, j'intervenais sur les 5 tournées qui existaient :

- **celle du bourg**, « *Le Borc* » comme disaient les gens, avec des che-

mins très difficiles en hiver, vers les Mares, le Rindoin. Elle longeait le Marais salant avec un chemin de terre détrempe en hiver.

- **la tournée de Sion** avec deux colonies : celle de Vanves et celle de Chaville

Il y avait aussi ce que l'on appelait « *les 3 tournées rurales* » :

- **celle de Notre-Dame-de-Riez**, - Riez comme on dit - était desservie par Saint-Hilaire. C'était une tournée que j'aimais bien faire. On avait un laissez-passer de la SNCF pour suivre la voie ferrée du bas du bourg jusqu'à Beaulieu. Il fallait toujours l'avoir sur soi. On faisait toute la commune de Riez. Cette tournée faisait bien **40 kilomètres**. Le bourg de Riez à l'époque avait 3 cafés, 4 épiciers et 3 forgerons et aussi un garde champêtre qui nettoyait les rues avec un balai et une brouette. Après, on allait vers les Garatteries, c'était le bout du monde. Là, pour poursuivre à l'intérieur du marais, il fallait pénétrer dans une ferme pour prendre un « *chemin de planches* ». Il y avait une boîte aux lettres à relever qui était fixée au mur d'une épicerie. Vous vous rendez compte, une épicerie aux Garatteries, c'était un chemin empierré.

- la tournée qui partait vers la Pège, je devais passer à la Fée, le Coin de Besse, la Parée Préneau. Là, il fallait surtout desservir les colonies. Quand les colonies se sont construites, il n'y avait qu'un gardien avant leur utilisation. On allait lui conduire le courrier et souvent le journal « *L'Humanité* ». On coupait à travers la dune boisée par des « *routa-*

nes » de sable pas très faciles. Quand les colonies ont été mises en place, il y avait une personne qui venait à la poste chercher le courrier. La route des colonies n'existait pas à l'époque. J'allais jusqu'aux Vases. Le quartier de la Pège était constitué de dunes de sable. A un endroit, une petite « *bourrine* » semblait disparaître dans la dune, à l'abri d'une butte, un « *Pey* ». Quand on pense à ce que ces terrains valent maintenant ! Des Vases, je rejoignais le Pissot par les Lervelles. Au Pissot, on traversait ce qu'on appelait le Sableron (la Reguinière, le Laquois), puis ce qu'on appelait le Faï (le Doyenné, les Aises, la Mazurie). Ça devait faire dans les **35 kilomètres**.

- **la tournée de la Rive**, elle faisait près de **45 kilomètres** et c'était celle que je trouvais la plus difficile. J'allais d'abord jusqu'au Pissot et là, je prenais la route de Soullans, jusqu'à la hauteur du Grand Journal. Il fallait alors rejoindre tout le quartier de Loisson par un « *chemin de planches* ». Il s'agissait de longer les prés et de passer sur la planche qui enjambait les canaux. L'été, tout allait bien, mais l'hiver, c'était autre chose. Quand il avait beaucoup plu, que le marais était « *au bian* », bien souvent les planches étaient parties « *à la balaise* ». Je devais faire demi-tour jusqu'au Bois Rortheau. De là, je devais prendre une « *chaussée* » détrempée par le Bardy pour pouvoir livrer Loisson. Ça faisait 3 kilomètres en plus. La « *chaussée* », c'était une ancienne digue. Je n'ai pas précisé que pour utiliser un « *chemin de planches* », une autorisation était nécessaire. Autre effort physique, de Loisson, je devais livrer du courrier aux Durantières et traverser deux prés avec deux barrières fixes. Je passais le vélo, la musette par-dessus, souvent gêné par ma pèlerine. Retour de l'autre côté de la route de Soullans, côté Fradinière.

La route de la Fradinière n'était qu'un chemin empierré. Quand il y avait des nids de poule, les cantonniers y met

taient des cailloux et du sable pardessus. Pour se rendre du Marais Braud à l'Ile, il y avait aussi un « *chemin de planches* ». Mais quand il avait beaucoup plu, j'y allais à pied. Une fois, un habitant m'a conduit en « *yole* » chez son voisin. Mais, j'ai su qu'avant moi, un habitant du Marais Braud faisait le passeur au facteur pour le conduire à l'Ile ou au Pré-Gorin. Il était payé par la commune. Il avait fini par abandonner cette activité peu lucrative et qui le maintenait sur le qui-vive. L'hiver, j'avais un client du Pré-Gorin qui prenait le journal. Je le laissais chez un de ses parents au Marais Braud. Il existait une deuxième « *chaussée* » qui joignait l'Ile à la route de Soullans. Au Bois Jucaud, je desservais Amandine dans sa « *bourrine* » après avoir franchi le « *Clion* ». Je me souviens de la bonne odeur des pommes posées en haut des meubles et des cartes postales de Lourdes qu'elle recevait parfois. Elle recevait aussi des mandats. Elle ne savait pas écrire, aussi mon prédécesseur lui avait écrit son nom sur un carton qu'elle conservait précieusement. Quand je venais avec un mandat, elle me disait : « *I va prendre mon guide âne* ». Je livrais le courrier jusqu'aux Mattes, dans les hameaux reculés en plein marais et en limite de Saint-Jean-de-Monts et du Perrier. Là, que de chemins humides et boueux ! Parfois si je voyais des enfants, je leur confiais le courrier en leur demandant d'en prendre soin. Je m'économisais peine et fatigue. Cette tournée était d'autant plus dure que je devais la terminer en relevant une boîte aux lettres au Pissot seulement à partir de 16 heures. A la belle saison, dans le marais, on pouvait gagner du temps en prêtant les « *charrauds* ». Pas facile d'y rouler, mais ça allait quand même ! Par contre l'hiver, elles étaient détrempées et le passage des charrettes faisait des ornières profondes ».

- Le midi, comment se passait le déjeuner ?

« Pour le Bourg et Sion, je rentrais chez moi, mais pour les trois autres j'emportais ma musette. Je déjeunais dans un café à Orouët pour la tournée de la Pège. Pour celle de Riez, c'était dans un café du bourg. Pour celle de la Rive, dans un café à la Fradinière. On me réchauffait mes aliments quand c'était nécessaire et j'avais droit au café et à la goutte. A la fin de la semaine, je laissais la pièce. Mais quand il y avait une noce, c'était la coutume d'inviter le facteur à déjeuner. On le prévenait à l'avance et il avait son couvert de côté à une table à part avec les serveuses. Il n'y a qu'une famille qui ne l'a pas fait et pourtant c'était des gens aisés. Un jour, j'ai même été invité à la table de la noce, avec les convives qui criaient « *Facteur, une chanson* ». J'étais un peu gêné ».

- Qu'elle était l'importance du courrier à cette époque ?

« On portait beaucoup de choses ! Les journaux bien sur ! Il y avait des abonnés à Ouest-France, à l'Eclair. Il y avait en moins grand nombre à La Croix ou à La Terre. C'était le journal communiste pour les paysans. Un jour, sur la tournée de la Rive, j'avais inversé les deux chez deux voisins. J'étais retourné dans la première maison où j'avais laissé La Terre par erreur. La femme en m'ouvrant m'a dit « *I ou savé bé vu* ». A Riez, il y avait une demoiselle qui était dépositaire d'un journal qui paraissait alors, c'était « *Vendée Semaine* ». Je livrais ce paquet de journaux le samedi matin. Il était dans un rouleau posé debout dans ma sacoche que je ne pouvais plus fermer. Avant d'arriver au bourg de Riez, je passais sur un chemin de terre. Le vélo faisait beaucoup de secousses et le rouleau est tombé sans que je m'en aperçoive. Arrivé chez elle, pas de courrier. Je l'ai retrouvé en retournant sur mes pas. Les samedis suivants, cette brave personne venait au devant de moi, en sortant presque du bourg et en disant :

« *Factur, avez-vous mes jornaos, anête (aujourd'hui) ?* ».

- A part les journaux, qu'aviez-vous d'autre à porter ?

« Des lettres, bien sur ! Certains coins étaient si reculés que, quand il y avait de la jeunesse dans une maison, on espérait qu'elle « *ne fréquente* » pas trop loin de la région ! Il y avait aussi les mandats. On payait les allocations familiales, la retraite. Un jour, je devais porter un mandat chez un ancien que je savais très malade. Quand j'arrive, je vois qu'il est au plus mal, incapable en tout cas de signer. Avec sa femme, on a trouvé deux témoins et j'ai rempli le document attestant que le bénéficiaire « *ne peut ni ne sait signer* ». J'ai pu ainsi verser le montant du mandat dont a bénéficié la veuve, car il est mort dans l'heure qui a suivi. Dans l'autre sens, j'encaissais des traites chez les artisans et les commerçants. Je laissais aussi des paquets, colis contre remboursement. Une fois, sur la tournée de la Rive, j'ai apporté un colis (une batterie de cuisine encombrante) chez une dame qui n'en a pas voulu car elle n'avait rien commandé et ne voulait donc pas payer. Je me suis promené toute la journée avec mon colis, avant de savoir à la fin de ma tournée qu'il s'agissait d'un cadeau pour la fête des mères offert par surprise par le mari. Il était absent à l'heure de mon passage. Je donnais aussi les carnets de maternité. Le facteur était bien informé au sujet de la vie des familles. Il fallait savoir tenir sa langue ».

- Vous faisiez le relevé des boîtes aux lettres ?

« Eh oui, et il y avait un système qui n'existe plus depuis longtemps. Si vous trouviez une lettre dans une boîte relevée qui était adressée à une autre personne de la même tournée qui restait à distribuer, il fallait la porter le jour même. Pour ça, il y avait un cachet spécial qui remplaçait le timbre et qu'on appliquait sur la lettre. Ça nous compli-

quait le travail. A cette époque, les gens se déplaçaient peu dans la semaine et utilisaient la lettre, même en n'habitant pas très loin. Pour la tournée de la Rive, il y avait une boîte aux lettres au Pissot et une autre à l'école de La Fradinière ».

- Comment étiez-vous reçu chez les gens ?

« Très Bien ! Bien sûr. Il n'y avait aucune boîte aux lettres et il fallait rentrer dans toutes les maisons. Les chiens ne nous aimaient pas toujours. Je me souviens d'un, en particulier, à Loisson. S'il me voyait venir à pied, il ne bougeait pas, mais il ne me supportait pas en vélo. Je m'en méfiais à chaque fois. Bien des fois, je passais dans le « *Tchéraïe* ». Quand l'eau était montée sur le marais, je rasais les maisons, voyant presque ce qui se passait dedans. Pour prendre les chemins de planche, il fallait traverser toute leur ferme. A Loisson, je passais à proximité d'une maison où l'on faisait la vaisselle dehors sur une table aménagée, avec une cage à vaisselle. La femme était habituée à me voir. Un jour je frappe à la porte, la femme

sans doute habituée à une blague habituelle de son mari me répond de l'intérieur : « *Fe le tor, le chaî ou fête* ». Une dernière anecdote encore concernant l'accueil que l'on recevait pour les calendriers. Je passe dans une maison, c'était encore la tournée de la Rive. L'homme me reçoit en premier et me donne 500 F de l'époque, en 1948-1950, c'était pas mal. Comme je repars, sa femme arrive. Elle me questionne : « *Qu'é t'ou que la donnaïe ?* ». A ma réponse, elle s'exclame : « *Tchu qué un viu radane !* ». Aussitôt elle rajoute à son tour 500 F. ».

- Une dernière question, on a parlé de la Poste, mais où était-elle située ?

« Elle se trouvait dans l'actuelle rue Georges Clemenceau, une bâtisse sur la gauche entre l'Hôtel-Restaurant et la voie ferrée ».

Propos recueillis par Gérard CHUSSEAU
auprès de Jean BÉTHUS



Facteurs et factrices de Saint-Hilaire-de-Riez le 23-06-1949

Jean Béthus